



# COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

Juillet 2021

## COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE — POLITIQUES COMMUNES A L'APPUI DES PROGRAMMES DE REFORME DES PAYS MEMBRES — RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR

Dans le contexte des politiques communes des pays membres et des politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services de l'institution en vue de son examen par le conseil d'administration le 30 juin 2021, après des entretiens avec les institutions régionales qui ont pris fin le 20 mai 2021. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 18 juin 2021.
- Une **déclaration de l'administrateur**.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site web : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international**  
**Washington**



## COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

### RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES COMMUNES À L'APPUI DES PROGRAMMES DE RÉFORME DES PAYS MEMBRES

Le 18 juin 2021

#### THÈMES PRINCIPAUX

**Contexte et risques.** La pandémie pourrait affecter durablement le potentiel de croissance de la CEMAC, déjà restreint par des problèmes structurels, de gouvernance et de transparence. Les mesures prises par les autorités nationales et régionales en 2020 ont aidé à atténuer les retombées économiques négatives. La CEMAC a toutefois connu une grave récession en 2020, les déficits budgétaires et extérieurs se sont creusés et la dette publique a augmenté, ce qui a entraîné des problèmes de viabilité de la dette pour certains pays. La région est de plus en plus contrainte d'arbitrer entre stabilité intérieure et extérieure, car ses réserves de change ont fortement diminué entre mi-2020 et mars 2021. Une reprise modérée de la croissance économique est attendue à partir de 2021. La constitution de réserves internationales devrait être plus lente qu'avant la pandémie, car à 4,8 milliards d'euros, le financement extérieur total sur la période 2021–23 est inférieur à ce qu'il fut dans le passé. Ces perspectives très incertaines dépendent de l'évolution de la pandémie et des campagnes de vaccination. Les autres risques notables sont un retard dans la mise en œuvre de programmes appuyés par le FMI en cours ou éventuels, des difficultés à couvrir les besoins élevés de financement extérieur, les cours du pétrole et une dégradation possible de la situation sécuritaire.

#### Recommandations

- Dans la deuxième phase de la stratégie régionale, les institutions régionales de la CEMAC et les autorités nationales devraient radicalement transformer la région en déployant de toute urgence des réformes dans les domaines des finances publiques, de la gouvernance, de la transparence et du climat des affaires, qui jetteront les bases d'une croissance diversifiée, inclusive et pérenne.
- La politique monétaire de la BEAC devrait être calibrée pour soutenir la position extérieure affaiblie de la région, adapter la gestion de la liquidité pour absorber l'excédent de liquidité bancaire et renforcer la transmission de la politique monétaire, et favoriser le développement du marché interbancaire.

- La BEAC devrait poursuivre la mise en œuvre intégrale de la réglementation des changes et amener les secteurs extractifs à la respecter d'ici fin 2021.
- Si le redressement du crédit se confirme et que les conditions de stabilité financière le permettent, la COBAC devrait, d'ici fin 2021, mettre fin à l'assouplissement temporaire des mesures prudentielles mises en place en 2020 pour amortir l'impact de la crise sur le secteur financier. La COBAC devrait d'urgence renforcer ses capacités pour assurer à nouveau une surveillance efficace, accroître davantage le respect des normes prudentielles par les banques, appliquer dûment le cadre de résolution bancaire, soutenir la réduction des prêts improductifs et progresser encore vers une surveillance prudentielle fondée sur les risques.

Approuvé par  
**Vitaliy Kramarenko**  
 (département  
 Afrique) et **Gavin**  
**Gray** (département de  
 la stratégie, des  
 politiques et de  
 l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés virtuellement du 29 avril au 20 mai 2021. L'équipe des services du FMI était composée de M. Toujas-Bernaté (chef de mission), M. Lanci, M. Lautier et Mme Martin (tous du département Afrique), et M. Portier (du département des marchés monétaires et de capitaux) et Mme Garcia-Martinez (du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). Elle a pu compter sur le concours de M. Nsengiyumva (représentant résident au Cameroun), M. Poplawski (représentant résident au Gabon) et M. Ambassa (économiste local au Cameroun). La mission a rencontré M. Abbas Mahamat Tolli, gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique centrale (BEAC) et président de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), M. Clément Belingaba, commissaire aux affaires économiques, monétaires et financières (Commission de la CEMAC), M. Halilou Yerima Boubakari (secrétaire général de la COBAC) ainsi que d'autres hauts responsables de ces institutions. Le présent rapport a été établi avec l'assistance de Mme Adjahouinou.

Le présent document porte sur les politiques communes à l'appui des programmes des pays membres du CEMAC appuyés par le FMI.

Dans l'ensemble du rapport, le terme « autorités » renvoie aux institutions régionales chargées des politiques communes au sein de l'union monétaire.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE</b>	<b>5</b>
A. Contexte	5
B. Évolution récente et perspectives	8
<b>PERSPECTIVES ET RISQUES À MOYEN TERME</b>	<b>10</b>
<b>MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR REMÉDIER À LA CRISE</b>	<b>12</b>
A. Rééquilibrage budgétaire	13
B. Politique et opérations monétaires	14
C. Application de la réglementation des changes	16
D. Politiques et réformes du secteur financier	17
E. Renforcer le cadre de surveillance régionale	20
<b>RÉFORMES POUR UNE CROISSANCE PLUS FORTE ET PLUS INCLUSIVE</b>	<b>20</b>
<b>SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES DANS LA RÉGION</b>	<b>21</b>

**ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI \_\_\_\_\_ 22****GRAPHIQUES**

1. Principaux indicateurs sociaux _____	7
2. Indicateurs économiques sélectionnés, 2000–20 _____	26
3. Indicateurs économiques sélectionnés, 2006–25 _____	27
4. Indicateurs monétaires _____	28

**TABLEAUX**

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–25 _____	29
2. Comptes nationaux, 2016–25 _____	30
3a. Balance des paiements, 2016–25 _____	31
3b. Balance des paiements, 2016–25 _____	32
4a. Indicateurs fiscaux, 2016–25 (Pourcentage du PIB) _____	33
4b. Indicateurs fiscaux, 2016–25 (Pourcentage du PIB hors pétrole) _____	34
5. CEMAC : Conformité aux critères de convergence, 2016–25 _____	35
6. Enquête monétaire, 2016–25 _____	36
7. Comptes synthétisés de la banque centrale, 2017–25 _____	37
8. Avoirs extérieurs nets à la banque centrale, 2016–25 _____	38
9. Indicateurs de stabilité financière, 2015–20 _____	39
10. Besoins et sources de financement, 2020–23 _____	40

**ANNEXES**

I. Réformes prioritaires pour une croissance plus forte et plus inclusive _____	41
II. Engagements politiques lors des discussions tripartites de mai 2021 _____	50

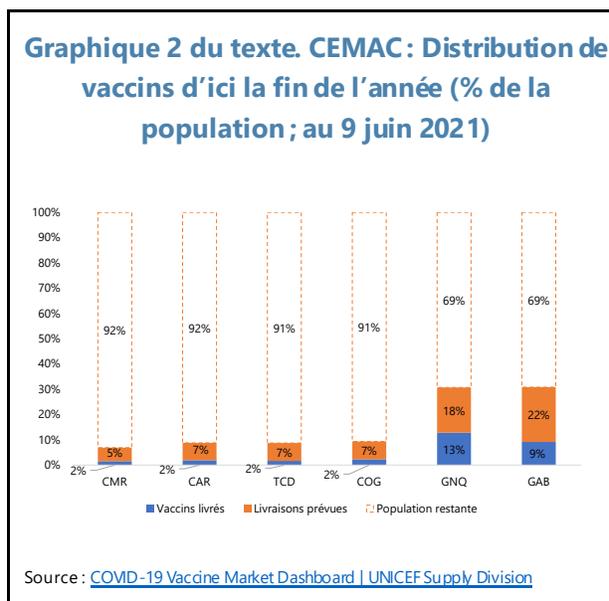
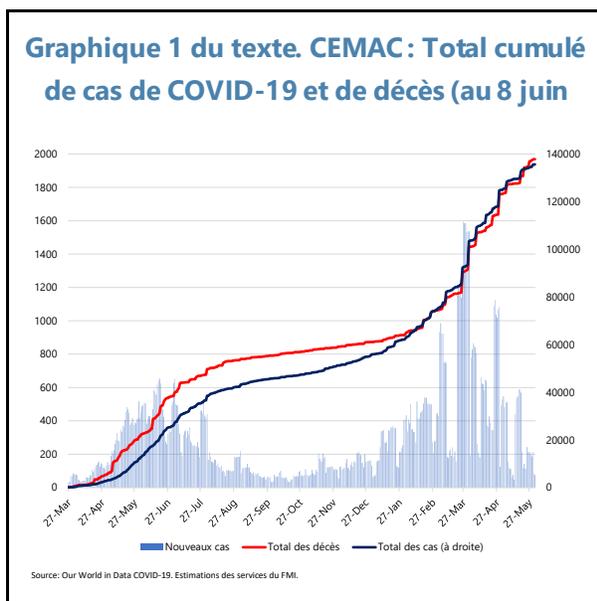
**APPENDICE**

I. Suivi de la lettre d'appui aux programmes de redressement et de réforme des pays membres de la CEMAC _____	55
---	----

# CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

## A. Contexte

**1. La pandémie pourrait affecter durablement le potentiel de croissance de la CEMAC, déjà restreint par des problèmes structurels, de gouvernance et de transparence.** Une deuxième vague plus meurtrière s'abat sur la région depuis décembre (voir graphique 1 du texte). Certains pays ont réinstauré des mesures de confinement qui pourraient freiner l'activité et avoir un effet disproportionné sur les populations les plus vulnérables. Les campagnes de vaccination ont commencé, mais leur progression pourrait être lente et les problèmes préexistants de logistique, d'infrastructure, d'approvisionnement et de financement pourraient entraver la distribution des vaccins. Le choc économique lié à la pandémie anéantit les progrès réalisés dans le cadre de la première génération de programmes soutenus par le FMI, et affaiblit considérablement la position extérieure de la région. Certains pays sont également confrontés à des problèmes de viabilité de la dette qui ont été amplifiés par le choc de la COVID-19. Les conditions sociales restent très difficiles, avec des niveaux de pauvreté élevés (voir le graphique à panneaux 1). La région est également confrontée à une crise sécuritaire latente qui a commencé bien avant la pandémie et les conditions de sécurité sont précaires au Tchad, dans certaines parties du Cameroun et en République centrafricaine.



**2. En raison des facteurs de vulnérabilité existants et des perspectives incertaines, un engagement coordonné plus fort en faveur des réformes s'impose pour préparer la reprise.** Après la phase initiale de la crise liée à la pandémie,<sup>1</sup> la région se trouve à un moment charnière, et la

<sup>1</sup>Pendant la pandémie, le FMI a contribué à satisfaire les besoins urgents de la région en matière de financement de la balance des paiements en accordant une aide d'urgence conséquente au Cameroun, à la République centrafricaine,

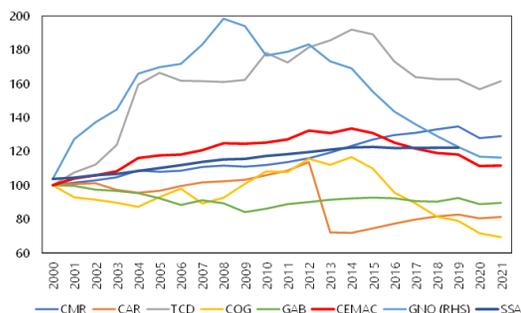
deuxième phase de la stratégie régionale doit viser une transformation radicale par la mise en œuvre rapide et décisive des réformes structurelles, de transparence et de gouvernance qui jetteront les bases d'une croissance diversifiée, inclusive et durable. Une stratégie régionale coordonnée est requise pour remédier aux obstacles qui ralentissent les réformes essentielles favorables à la croissance du secteur privé, la diversification économique et l'intégration régionale. Dans le même temps, les pays de la CEMAC disposent d'une marge de manœuvre très restreinte du fait de leur dette élevée et de la faiblesse de leur position extérieure et devraient donc axer leurs mesures sur la réduction des ratios d'endettement public et le renforcement de la position extérieure régionale. De nouveaux programmes appuyés par le FMI dans les pays où les accords antérieurs ont expiré (Cameroun, Congo, Gabon et Tchad) et la reprise de programmes appuyés par le FMI qui ont dérapé (République centrafricaine, Guinée équatoriale) pourraient appuyer cet effort, notamment en catalysant le soutien des bailleurs de fonds.

---

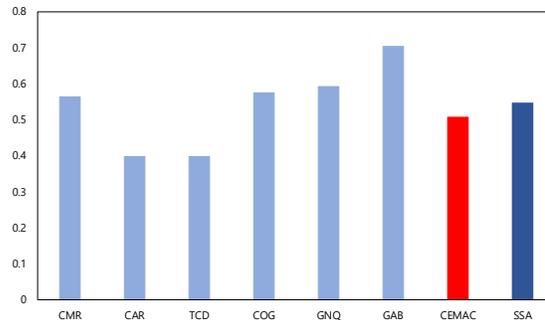
au Tchad et au Gabon, pour un total de 653 millions de DTS. Le Tchad et la République centrafricaine ont obtenu un allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) (23,1 millions de DTS). Les échanges concernant une éventuelle aide d'urgence à la Guinée équatoriale ont repris après l'explosion dévastatrice de Bata début mars.

### Graphique 1. CEMAC : Principaux indicateurs sociaux, 1/2/

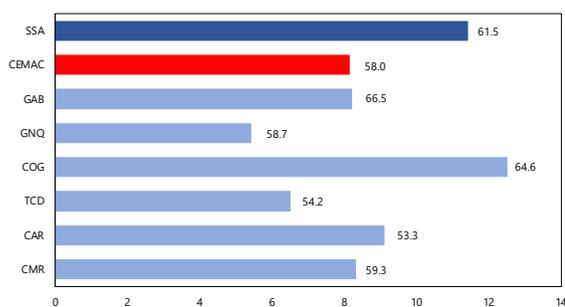
**CEMAC: Evolution du PIB réel par habitant**  
(Indice, 2000=100)



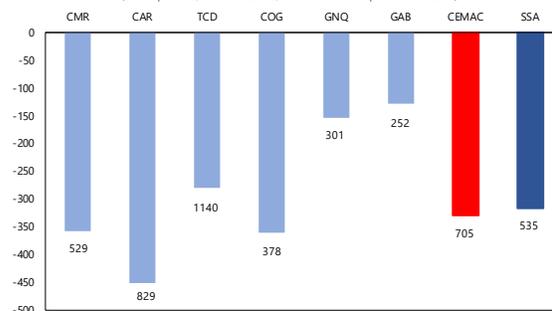
**CEMAC: Indice de Développement Humain, 2019**  
(0=plus bas; 1=plus haut)



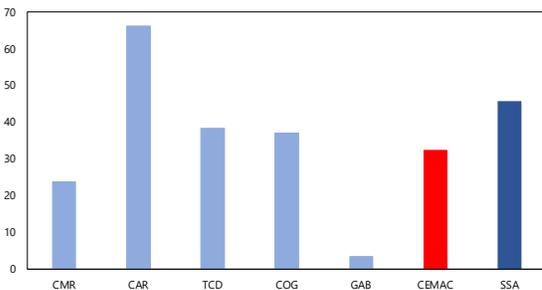
**CEMAC: Gain d'espérance de vie à la naissance, 2000-19**  
(en années; niveau de fin de période en label)



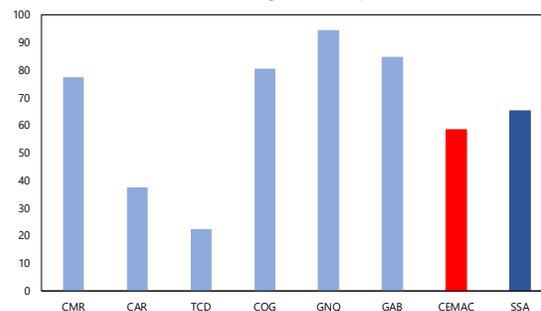
**CEMAC: Amélioration du ratio de mortalité maternelle, 2000-17**  
(décès par 100,000 naissances; niveau de fin de période en label)



**CEMAC: Population vivant en-dessous de la ligne de pauvreté, 2008-18**  
(PPP \$1.90 par jour; %)



**CEMAC: Taux d'alphabétisme, 2008-18**  
(% des adultes âgés de 15 ans ou plus)



Source: Human Development Report (2020) - calculs basés sur les données UNDESA (2019a), UNESCO Institute for Statistics (2020), United Nations Statistics Division (2020b), World Bank (2020a), Barro and Lee (2018) and IMF (2020).  
1/ L'IDH est calculé comme la moyenne géométrique (également pondérée) de l'espérance de vie, de l'éducation et du RNB par habitant.  
2/ Les statistiques de la CEMAC sont calculées en utilisant la population de chaque pays membre en 2018 comme pondération.

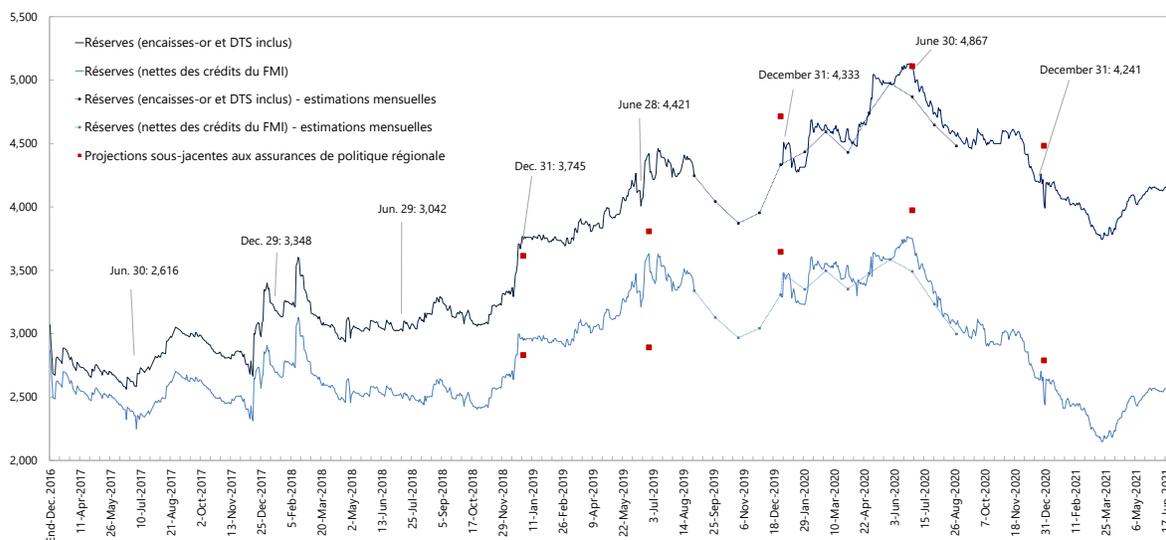
## B. Évolution récente et perspectives

**3. En 2020, la CEMAC a connu sa pire récession en 20 ans.** La riposte des autorités nationales et régionales a contribué à atténuer les retombées économiques de la crise. Toutefois, le PIB global s'est contracté de 2,6 % en 2020 ; le PIB hors pétrole a reculé de 2,8 % et le PIB pétrolier de 2,1 %. Le Congo et la Guinée équatoriale ont été les plus durement touchés, avec des récessions de 7,8 % et 4,9 % respectivement, sous l'effet de la baisse de la production pétrolière dans les deux pays et des confinements stricts en Guinée équatoriale. L'inflation est restée contenue à 2,7 %, en deçà des critères de convergence régionaux.

**4. Le déficit budgétaire global de la CEMAC (dons compris) s'est creusé, passant de -0,3 % du PIB en 2019 à -2,1 % du PIB en 2020, en raison du choc sanitaire et du choc sur les cours des produits de base.** Cette détérioration est principalement due à la baisse des recettes (1,9 % du PIB), les recettes pétrolières ayant fortement diminué, d'environ 30 %, par rapport à 2019. Le ralentissement de l'activité économique a également pénalisé le recouvrement des recettes non pétrolières. Les dépenses ont été relativement bien maîtrisées, mais avec de fortes variations entre les membres de la CEMAC. En conséquence, la dette publique globale de la région a augmenté de 5,5 points de pourcentage du PIB pour atteindre 58,1 % du PIB fin 2020.

**5. Les réserves extérieures ont fortement diminué jusqu'en mars 2021 ; les assurances de la politique régionale pour fin décembre n'ont pas été respectées et l'objectif qui avait été précédemment fixé pour fin juin 2021 ne sera probablement pas atteint.** Selon les estimations, le compte des transactions courantes a baissé de 1,7 % du PIB en 2019 passant à -5,2 % du PIB en 2020, car la contraction des exportations de pétrole n'a été que partiellement compensée par la baisse des importations et des sorties de revenus nets et par la hausse des transferts. Les soldes du compte de capital et du compte financier ont également fortement baissé (de 1,6 % du PIB), en raison du repli des investissements directs et de la hausse des sorties de capitaux, mais cette détérioration a été compensée par des financements exceptionnels plus importants. Les pays de la CEMAC ont puisé dans leurs réserves, qui ont diminué après trois années d'accumulation. De plus, l'objectif des actifs extérieurs nets (AEN) à fin décembre 2020 a été manqué de 185 milliards de FCFA (environ 280 millions d'euros), ce qui s'explique par un financement net beaucoup plus faible que prévu (de près de 900 milliards de FCFA en autres investissements à long et court terme nets), tandis que le déficit du compte courant a été plus faible que prévu de près de 600 milliards de FCFA. Les réserves ont rebondi depuis fin mars 2021, après une nouvelle forte baisse au premier trimestre, mais il est maintenant prévu que l'objectif précédent de fin juin 2021 relatif aux AEN soit manqué de 0,4 à 0,5 milliard d'euros (graphique 2 du texte).

**Graphique 3 du texte. BEAC : Réserves journalières régionales, 2017–21 1/2/**  
(milliards de FCFA)



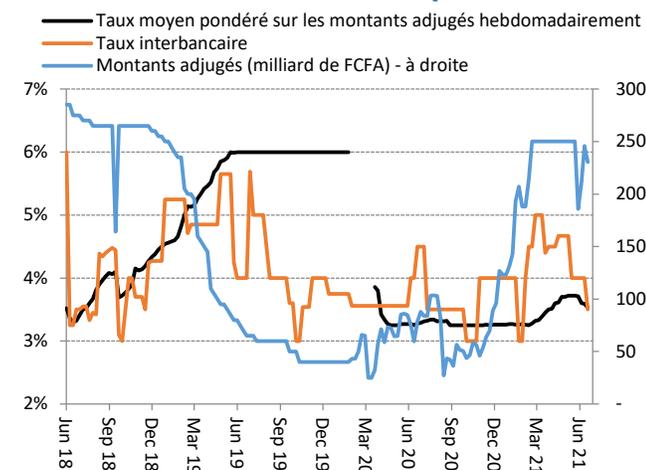
1/ Hors position de réserve auprès du FMI (environ 36 milliards de FCFA) qui n'est pas explicitement reportée dans la situation comptable.  
2/ Les carrés rouges représentent des niveaux cohérents avec les assurances de politique régionale NFA précédemment approuvées (décembre 2018, juin 2019, décembre 2019 et juin 2020). Les carrés orange représentent les assurances de politique régionale révisées de la NFA (juin 2021).  
Source: BEAC et estimations des services du FMI.

**6. Compte tenu de la forte croissance de la monnaie au sens large et de la baisse de la liquidité, qui reste malgré tout abondante, les banques ont étoffé leurs portefeuilles de titres publics en 2020, tandis que le crédit au secteur privé est resté stable.**

La monnaie au sens large a enregistré une croissance notable (11,1 %) en 2020, ce qui pourrait indiquer une baisse de la consommation et de l'investissement privés pendant la pandémie. Pourtant, l'excédent global de liquidité a diminué à partir de la mi-2020, sous l'effet des sorties financières

extérieures nettes. La demande pour les injections hebdomadaires de liquidités de la BEAC de la part d'un ensemble de banques a donc fortement augmenté, ce qui a entraîné une hausse des taux d'intérêt pour les liquidités de la BEAC (graphique 3 du texte). Le crédit au secteur privé avait stagné en 2020, mais a repris début 2021. Au contraire, les banques ont considérablement augmenté leurs portefeuilles de titres publics (graphique 4 du texte).

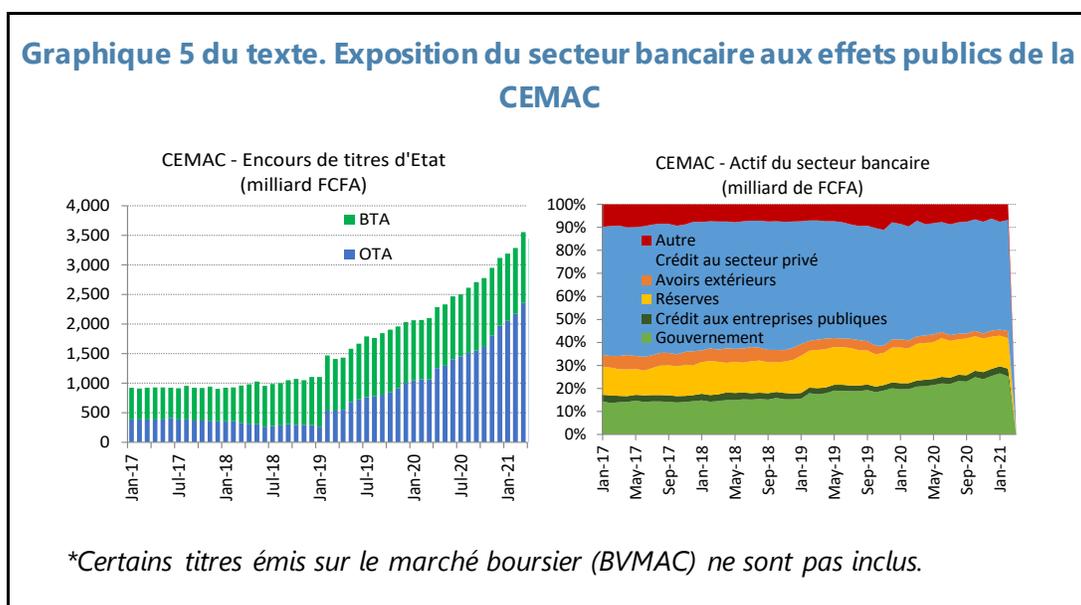
**Graphique 4 du texte. BEAC : Injection hebdomadaire de liquidités**



Sources : BEAC ; calculs des services du FMI.

## 7. L'assouplissement des exigences prudentielles dissimule les effets réels de la pandémie sur les bilans des banques, et les risques que posent les liens entre les banques et l'État se sont amplifiés.

- En raison de l'assouplissement temporaire des exigences prudentielles en vigueur depuis mi-2020, le ratio des prêts improductifs déclaré a légèrement diminué pour atteindre 19 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2020, mais les créances douteuses liées à la crise de COVID-19 classées séparément sont estimées à 4 % du total des prêts.
- L'exposition des banques au risque souverain a fortement augmenté en 2020 et représente désormais 27 % du total des actifs du secteur bancaire, contre 16 % fin 2018. L'encours des titres publics a augmenté de 75 % entre fin 2019 et mars 2021, et les banques détiennent 95 % de ces titres.



## PERSPECTIVES ET RISQUES À MOYEN TERME

**8. Une reprise modérée est prévue pour 2021.** Ces perspectives sont fondées sur les PEM d'avril 2021 et tiennent compte tant des accords conclus par les services du FMI pour trois nouveaux programmes possibles (Cameroun, Tchad et Gabon) que de la remise en bonne voie des programmes en République centrafricaine et en Guinée équatoriale.

- La croissance globale du PIB réel devrait se redresser modérément pour atteindre 2,6 % en 2021, grâce au redressement de l'économie mondiale et à la hausse des cours du pétrole. Alors que la production pétrolière diminuerait légèrement, l'activité non pétrolière poursuivrait la reprise constatée au second semestre de 2020 et rebondirait de 3,3 % en 2021. L'inflation devrait rester inférieure au critère de convergence régionale de 3 %.

- Le déficit budgétaire global (hors dons) devrait diminuer de 0,9 % du PIB pour s'établir à 2,4 % du PIB (soit une amélioration d'environ 1 point de pourcentage du PIB par rapport aux projections précédentes), principalement en raison d'une augmentation des recettes pétrolières, comme le préconisent les services du FMI.
- Le ratio d'endettement public total de la CEMAC devrait diminuer de 2,7 points de pourcentage du PIB pour atteindre 55,4 %. En outre, un remboursement progressif des arriérés intérieurs accumulés par les États est prévu, conformément aux stratégies qui ont été convenues.
- Le déficit du compte courant extérieur s'améliorerait sensiblement pour atteindre 3,1 % du PIB en 2021, principalement en raison de la hausse des exportations de pétrole (4,3 % du PIB), tandis que les importations rebondiraient de 1,6 point de pourcentage du PIB.
- Les réserves brutes extérieures devraient se redresser pour atteindre l'équivalent de 3,4 mois d'importations fin 2021, grâce au rééquilibrage budgétaire prévu et à la hausse des prix du pétrole.<sup>2</sup>
- Le déficit cumulé de la balance des paiements s'élèverait à 2,1 milliards d'euros en 2021–23, ce qui représente une révision à la baisse notable (presque de moitié) par rapport aux projections précédentes, en grande partie due à la hausse des prix du pétrole. Cependant, le financement prévu de la balance des paiements, qui comprend le concours des nouveaux programmes appuyés par le FMI et les décaissements des IFI et d'autres partenaires bilatéraux, a également été considérablement révisé à la baisse, à 4,8 milliards d'euros pour la période 2021–23 (tableau 10). Par référence au rapport des services du FMI de janvier 2021, l'accumulation de réserves brutes sur la période reste globalement inchangée, mais est calculée selon un niveau de départ plus faible à la fin de 2020. Les réserves extérieures n'atteindraient donc pas le niveau adéquat équivalent à 5 mois de couverture des importations à l'horizon prévisionnel du scénario de référence. Afin d'éviter une détérioration de la viabilité de la dette dans la région, il sera crucial d'obtenir des financements extérieurs à des conditions concessionnelles ou sous forme de dons pour les pays membres à faible revenu, ainsi qu'un allègement de la dette, le cas échéant.

---

<sup>2</sup>Cette projection ne tient pas compte de la nouvelle allocation de DTS envisagée, qui pourrait ajouter l'équivalent de 0,5 mois d'importations aux réserves brutes si elle était entièrement épargnée.

**Tableau 1 du texte. CEMAC : Sources de financement extérieur**  
(milliards de FCFA)

	2017-19	2020		2021			Proj.
		CR 21/21 <sup>3</sup>	Act.	H1	H2	CR 21/21 <sup>3</sup>	
<b>1. Besoin de financement</b>	<b>3,143</b>	<b>2,249</b>	<b>1,578</b>	<b>290</b>	<b>941</b>	<b>1,921</b>	<b>1,231</b>
<b>2. Financement du FMI<sup>1</sup></b>	<b>874</b>	<b>582</b>	<b>576</b>	<b>17</b>	<b>89</b>	<b>431</b>	<b>106</b>
<b>3. Support budgétaire d'autres donateurs</b>	<b>1,994</b>	<b>512</b>	<b>452</b>	<b>0</b>	<b>282</b>	<b>454</b>	<b>282</b>
Banque Mondiale	602	178	123	0	106	82	106
Banque Africaine de Développement	791	216	220	0	96	205	96
Union Européenne	118	70	68	0	52	19	52
France	483	18	11	0	13	67	13
Autre	0	29	29	0	15	0	15
<b>4. Autre financement extérieur<sup>2</sup></b>	<b>399</b>	<b>1,100</b>	<b>439</b>	<b>146</b>	<b>94</b>	<b>183</b>	<b>240</b>
<b>5. Ecart de financement résiduel</b>	<b>0</b>	<b>55</b>	<b>110</b>	<b>128</b>	<b>476</b>	<b>853</b>	<b>604</b>

1/ Correspond aux programmes FMI existant et à l'aide d'urgence. Les accords conclus avec les services du FMI sur de nouvelle assistance financière sont reflétés dans l'écart de financement résiduel.

2/ Inclus les autres sources de financement exceptionnel et à court terme.

3/ Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 21/21.

**9. Ces perspectives sont entourées d'une grande incertitude et exposées à des risques notables de dégradation.** Les principaux risques à court terme sont notamment une détérioration de la situation sécuritaire (République centrafricaine, Tchad), ainsi que le mécontentement social et l'instabilité politique dans la région. Une nouvelle vague d'infections de COVID-19 et un ralentissement de la campagne de vaccination pourraient retarder la reprise. En outre, les difficultés persistantes des pays à obtenir un appui extérieur suffisant (y compris par les émissions prévues d'euro-obligations) pourraient contraindre les pays à réduire encore plus leurs dépenses, ce qui se répercutera probablement sur l'enveloppe des dépenses sociales prioritaires. La prolongation des négociations sur la restructuration de la dette pourrait également retarder les nouveaux programmes appuyés par le FMI. S'ils venaient à se concrétiser, ces risques se traduiraient vraisemblablement par une baisse des réserves extérieures et un recours accru au financement intérieur, ce qui pourrait mettre davantage en péril le secteur financier. Le recours à de nouveaux programmes d'aide auprès du FMI pourrait également amplifier les risques liés à la capacité des pays à rembourser ce dernier. Les facteurs susceptibles d'entraîner une révision à la hausse des perspectives sont notamment une hausse des cours internationaux du pétrole, l'effet positif d'une mise en œuvre efficace de la réglementation des changes pour les secteurs extractifs et l'éventuelle nouvelle allocation générale de DTS ; ils renforceraient tous la position extérieure de la région et pourraient permettre de relever les réserves à un niveau adéquat à l'horizon des prévisions.

## MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR REMÉDIER À LA CRISE

**10. Compte tenu de l'affaiblissement de la position extérieure de la région, le dosage des politiques macroéconomiques dans la CEMAC devrait désormais viser à renforcer la viabilité extérieure de la région tout en privilégiant les besoins sanitaires et sociaux les plus**

**importants.** Les services du FMI ont conseillé à la BEAC d'envisager un resserrement prudent et progressif des conditions monétaires pour favoriser l'accumulation des réserves extérieures. La politique budgétaire devrait également contribuer à la stabilité extérieure tout en garantissant l'instauration de mesures sanitaires adéquates, le déploiement des vaccins et l'appui aux populations les plus vulnérables. Pour que la CEMAC puisse réaliser ses objectifs de croissance et de diversification, les services du FMI ont souligné que le programme de réformes structurelles, de transparence et de gouvernance doit être mis en œuvre avec plus de volontarisme et d'ambition que par le passé. Il est également nécessaire de continuer de remédier aux faiblesses du secteur financier et à préserver la stabilité financière pendant que la CEMAC sort de la crise.

## A. Rééquilibrage budgétaire

**11. La politique budgétaire devrait chercher à atténuer les effets à long terme de la pandémie sur les ménages et les entreprises tout en soutenant la stabilité extérieure et la viabilité de la dette.** La politique budgétaire devrait idéalement continuer à amortir l'impact de la pandémie sur les ménages, à financer les dépenses sociales prioritaires (notamment le secteur de la santé et la campagne de vaccination) et assurer des investissements générateurs de croissance. Toutefois, compte tenu du niveau de dette publique de 58 % du PIB en moyenne, de besoins de financement bruts considérables et du fait que plusieurs pays de la CEMAC sont en situation de surendettement ou à haut risque de surendettement, la politique budgétaire à moyen terme devrait être orientée vers une réduction notable du ratio dette publique/PIB. Afin d'atténuer l'effet du rééquilibrage budgétaire sur les plus vulnérables, les accords des services du FMI pour d'éventuels nouveaux programmes du FMI comprennent des stratégies visant à élargir les dispositifs de protection sociale au Tchad et un plancher pour les dépenses de protection sociale au Gabon, tandis que la loi de finances rectificative du Cameroun prévoit des dépenses liées à la COVID-19 et des dépenses d'investissement plus élevées que le budget initial. Les services du FMI ont souligné que l'ancrage de la politique dans des cadres à moyen terme, conformément aux projections des services du FMI d'un excédent budgétaire primaire de 1 % du PIB en moyenne d'ici 2023, permettrait aussi bien de concilier la nécessité d'appuyer les mesures à court terme avec un programme de rééquilibrage à moyen terme que de limiter les vulnérabilités liées à la dette.

**12. Les services du FMI ont insisté sur le fait que les efforts de mobilisation des recettes intérieures doivent être beaucoup plus efficaces afin de préserver les dépenses essentielles et soutenir la stabilité extérieure.** En priorité, des progrès notables et rapides sur le plan des recettes non pétrolières et de l'élargissement de l'assiette fiscale doivent être réalisés pour protéger les recettes des variations des prix du pétrole, se substituer au financement incertain des donateurs et restreindre les liens entre les banques et l'État. Les services du FMI ont également souligné qu'une plus grande transparence des recettes pétrolières permettrait de réduire les fuites. Les accords conclus par les services du FMI au Gabon et au Tchad prévoient notamment d'épargner une partie des recettes issues du pétrole qui pourraient dépasser les prévisions en raison d'une hausse des cours afin d'encourager la mobilisation des recettes non pétrolières et d'accélérer la reconstitution des réserves. Outre les efforts déployés par les autorités nationales pour rationaliser les exonérations fiscales, la Commission de la CEMAC devrait continuer à soutenir les progrès réalisés dans la

modernisation de l'administration douanière en encourageant et en guidant la refonte des processus conformément aux normes internationales, en introduisant des solutions automatisées dans les procédures de dédouanement des marchandises et en adoptant le code des procédures fiscales communautaires. Enfin, les services du FMI ont suggéré que les institutions supérieures de contrôle totalement indépendantes, conformément aux directives régionales, contribuent également à accroître la rentabilité et la gouvernance globale des investissements en capital en renforçant leurs capacités en matière d'audits spécialisés des projets d'infrastructure, notamment pour l'audit des processus et des contrats de marchés publics.

## B. Politique et opérations monétaires

**13. La politique monétaire devrait avoir pour objectif le renforcement de la position extérieure de la région, qui reste très faible, malgré le rebond des réserves observé depuis fin mars.** Les services du FMI ont souligné que la politique monétaire dispose de peu de marge pour soutenir la reprise sans compromettre la crédibilité et la stabilité du régime de change. Les services du FMI ont noté le récent resserrement des conditions de liquidité et ont fait valoir que la politique monétaire devrait dépendre des données, en particulier celles relatives à l'évolution des réserves internationales. Les services du FMI ont donc recommandé que la BEAC se tienne prête à resserrer sa politique monétaire, y compris en relevant légèrement son taux directeur, ce qui signalerait clairement son engagement en faveur de la stabilité extérieure. Les autorités ont noté que l'économie reste faible après avoir subi le choc sans précédent de la pandémie, que les réserves devaient diminuer pour amortir ce choc et que l'inflation reste inférieure aux critères de convergence régionaux. Elles ont convenu qu'un resserrement de la politique monétaire serait nécessaire au cas où les réserves extérieures baisseraient considérablement après leur récent rebond.

**14. La BEAC a souscrit à la proposition des services du FMI d'adapter la gestion de la liquidité pour renforcer la transmission de la politique monétaire.** Le secteur bancaire opère dans un contexte d'excédent structurel de liquidité, mais en regardant de plus près, le marché est segmenté et une partie du secteur (principalement détenue par des entités étrangères) a accumulé un excédent alors que l'autre dépend de la BEAC pour financer son bilan et a récemment augmenté sa demande de refinancement auprès de cette dernière. Dans ce contexte, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Les services du FMI ont conseillé à la BEAC de conjuguer les opérations d'absorption (totalité des soumissions à taux fixe) et les opérations d'injection à 12 mois, car cela serait mieux adapté aux besoins en liquidités des banques qui ont un recours structurel au refinancement de la BEAC pour gérer les écarts d'échéances. Les injections hebdomadaires actuelles seraient progressivement supprimées.
- Les services du FMI ont suggéré que la BEAC informe le secteur bancaire rapidement et commence à mettre en œuvre la nouvelle politique avant fin août 2021, lorsque la première des injections de liquidités à long terme existantes arrivera à échéance. Les services du FMI

ont recommandé à la BEAC de suivre les effets que ce mode de gestion des liquidités aura sur la transmission de la politique monétaire et de préparer une évaluation d'ici fin 2021.

La BEAC a convenu que ces changements pourraient permettre à son taux directeur de mieux se répercuter sur les taux pratiqués par les banques, y compris sur les dépôts, conduire à une gestion plus active des liquidités par les banques et donc à une plus grande activité interbancaire. La BEAC a également convenu qu'il serait important que le nouveau système soit en place au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle allocation de DTS, car elle fera probablement croître l'excédent de liquidité des banques. Le gouverneur de la BEAC s'est donc engagé à appuyer ces changements lors de la prochaine réunion du comité de politique monétaire prévue fin juin.

**15. Les services du FMI et les autorités ont convenu que la BEAC ne devrait pas prolonger son programme d'achat de titres publics lorsqu'il arrivera à expiration en septembre, même si l'enveloppe totale du programme (600 milliards de francs CFA) n'est pas entièrement utilisée d'ici là, car l'allocation potentielle de DTS qui est prévue pourrait constituer un afflux supplémentaire de liquidités dans le système.** Au début du mois de mai, quatre pays (Cameroun, Tchad, Congo et Gabon) avaient rempli les conditions de participation au programme, et la BEAC avait acheté 188 milliards de francs CFA (valeur nominale). Le programme a allégé les contraintes de financement des pays de la CEMAC lorsque les financements extérieurs n'étaient pas disponibles et a contribué à atténuer temporairement les risques liés à la forte exposition du système bancaire au risque souverain. Les services du FMI ont salué la détermination de la BEAC à continuer de s'abstenir de tout type de financement monétaire direct en faveur de ses États membres, conformément à sa charte. Les services du FMI ont rappelé que tout financement budgétaire direct susciterait de graves préoccupations quant à l'autonomie financière et à la stabilité de la BEAC et aurait d'importantes implications sur la confiance dans sa capacité à conduire une politique monétaire indépendante.

**16. Les services du FMI ont salué les progrès réalisés dans la mise en place des comptes uniques du Trésor (CUT) pour les pays de la CEMAC.** La BEAC prévoit que la nouvelle plateforme informatique de gestion des CUT sera pleinement opérationnelle d'ici novembre 2021, ce qui facilitera sensiblement les opérations monétaires. Dans l'intervalle, les services du FMI ont encouragé la BEAC à travailler en coordination avec les Trésors nationaux afin de recenser l'ensemble des comptes à transférer vers les CUT, pour que ces derniers deviennent pleinement opérationnels, probablement d'ici fin 2021.

**17. La mission a pris bonne note des procédures internes, des actions correctives et des mesures de sauvegarde mises en place par la BEAC à la suite de l'incident de paiement dans le cadre de la facilité de refinancement de la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC).** La ligne de crédit non renouvelable de 90 milliards de francs CFA de la BEAC à la BDEAC est disponible pour financer les projets liés au COVID-19 qui sont clairement identifiés et approuvés. Les paiements en faveur des trésors de trois pays de la CEMAC n'ont pas été effectués dans le respect des conditions, dont l'obligation d'effectuer les paiements uniquement en faveur de bénéficiaires approuvés en charge de l'exécution du projet. Après examen interne, des mesures disciplinaires ont été prises à l'encontre du personnel de la BEAC concerné. Les services du FMI ont encouragé la BEAC à s'assurer que tout paiement futur dans le cadre de cette facilité de

refinancement respecte les conditions de l'accord et se tiennent prêts, si nécessaire, à aider la BEAC à renforcer ses procédures de contrôle interne. Les services du FMI ont également fait le point avec les trois pays concernés pour rappeler combien il est important de soumettre les dépenses liées au COVID et financées par la BDEAC, à des audits indépendants afin de respecter les engagements pris en matière de transparence et de responsabilité pour les dépenses d'urgence COVID, qui peuvent être visées par des conditions dans le cadre des programmes du FMI. En outre, une évaluation actualisée des sauvegardes de la BEAC devra être réalisée fin 2021.

**18. Les services du FMI et les autorités se sont penchés sur les mécanismes régionaux liés à l'éventuelle nouvelle allocation de DTS.** Le comité ministériel de l'UMAC a décidé lors de sa réunion de mai 2021 d'avoir recours à un mécanisme similaire à celui de 2009 : les DTS seraient déposés auprès de la BEAC, qui rétrocéderait à son tour un montant équivalent en francs CFA aux pays membres qui en feraient la demande. L'accès éventuel à ces ressources sera examiné au cas par cas dans le cadre des revues des programmes appuyés par le FMI et des consultations de surveillance, et devra être compatible avec les objectifs de la politique régionale, y compris la constitution de réserves régionales, tout en tenant compte des éventuels besoins urgents supplémentaires liés à la pandémie et des contraintes de financement intérieures.

## C. Application de la réglementation des changes

**19. La BEAC continue d'appliquer fermement la réglementation des changes.**<sup>3</sup> En avril, elle a rappelé aux banques et aux entreprises quels étaient les documents requis pour les demandes de change. Certains importateurs se plaignent encore de ces exigences, même si les délais de traitement des transactions à l'étranger ont été réduits après la mise en place de la plateforme « e-transfer » en septembre 2020. Toutefois, il reste difficile de contrôler le respect de l'obligation de rapatrier les dépôts détenus à l'étranger. Les services du FMI ont conseillé à la BEAC de continuer à encourager les pays à coopérer afin de recenser les organismes et les entreprises publiques qui pourraient encore détenir des comptes à l'étranger.

**20. La BEAC a pour objectif de mettre en œuvre la réglementation des changes pour les secteurs des industries extractives d'ici fin 2021.** Après un nouveau cycle de consultations avec les sociétés minières et pétrolières au début de 2021 pour s'assurer du respect des objectifs de la réglementation des changes sans perturber indûment leurs activités, la BEAC envisage d'autoriser le secteur extractif à détenir des comptes en devises dans la CEMAC. Ces comptes seraient protégés contre les saisies abusives et auraient de faibles coûts de fonctionnement. Lorsque la BEAC aura reçu le rapport final des consultants externes mi-2021, elle prévoit de parachever les mesures d'adaptation et de les communiquer aux acteurs du secteur extractif, en établissant notamment la part des recettes d'exportation qui doit être rapatriée. En parallèle, la BEAC fait également pression pour que les fonds alloués aux coûts de réhabilitation des champs pétroliers soient vite rapatriés par

<sup>3</sup> Compte tenu des tensions actuelles sur les réserves extérieures, l'application stricte des obligations de rapatriement et de restitution demeure une mesure adéquate pour remédier au faible niveau des réserves.

les entreprises ; dans un avenir proche, ces fonds pourraient être transférés vers le compte en devises de la BEAC.

## D. Politiques et réformes du secteur financier

### 21. Les services du FMI ont encouragé le secrétariat général de la COBAC à élaborer et à communiquer en temps utile une stratégie et un processus transparent pour mettre fin à l'assouplissement temporaire de la réglementation prudentielle d'ici fin 2021, à moins que la situation sanitaire n'évolue défavorablement.

- Au vu de la reprise progressive du crédit dans la plupart des pays et des bénéfices élevés enregistrés par les banques, les services du FMI ont noté que les conditions de sortie des mesures temporaires semblent presque remplies. À la fin de 2020, les prêts touchés par le COVID représentaient environ 5 % des prêts bruts dans la CEMAC, dont 60 % environ étaient déjà restructurés.
- Les services du FMI ont conseillé au secrétariat général de la COBAC de suivre de près tant l'évolution des prêts que la qualité des actifs et de réaliser une étude pour mesurer les effets que pourrait avoir la stratégie de sortie fin 2021 sur chacune des banques, comme prévu initialement. Cette stratégie obligerait les banques à respecter pleinement la réglementation sur la classification des actifs et le provisionnement à partir de début 2022, afin de rétablir la transparence financière, et exigerait des banques sous-capitalisées de présenter des plans de recapitalisation crédibles. En fonction des résultats de l'étude d'impact, un nouvel allègement des coussins de fonds propres ou un rétablissement progressif des coussins sur une période de transition courte pourraient être envisagés. Le calendrier de la stratégie pourrait être revu en cas d'évolution défavorable des conditions sanitaires.
- Les services du FMI ont salué la décision de la COBAC de suspendre la distribution de dividendes pendant la période 2020-22 et ont conseillé à la COBAC d'autoriser les banques à verser des dividendes au cas par cas et uniquement lorsque la banque demandeuse reste entièrement capitalisée et conforme à la réglementation après comptabilisation intégrale des pertes liées aux prêts touchés par la COVID.
- Pour renforcer la solidité du secteur bancaire, les services du FMI ont encouragé le secrétariat général de la COBAC à poursuivre sa coopération active avec les pays sur les plans d'apurement des arriérés nationaux, à évaluer les retombées positives de ces derniers sur les banques, et à demander aux banques de mettre à jour leurs stratégies de résolution des prêts improductifs début 2022 pour qu'ils puissent être progressivement réduits après le retrait des mesures temporaires.

Les autorités ont pris note de l'effet positif des mesures temporaires, qui ont amorti l'impact de la crise sur le secteur financier. Elles ont déclaré que les bons résultats des banques en 2020 étaient également dus aux dégrèvements fiscaux dans certains pays. Le secrétariat général de la COBAC a souligné que le retrait des mesures temporaires sera difficile d'un point de vue stratégique, et qu'il

continue d'examiner les différentes possibilités et le calendrier pour y parvenir. Le secrétariat général de la COBAC a rappelé que la CEMAC était toujours en pleine crise, que les effets sur qualité des actifs des banques pourraient tarder à se faire sentir, et qu'il pourrait s'avérer nécessaire de prolonger les mesures temporaires jusqu'en 2022.

## **22. En partie à cause de la pandémie, les progrès en matière de conformité réglementaire et de résolution bancaire ont été lents.**

- Le respect par les banques des exigences minimales de solvabilité, de limite d'exposition individuelle et de liquidité à court terme reste globalement inchangé depuis fin 2019. Fin 2020, seulement 17 banques sur 50, représentant la moitié de l'actif bancaire total, respectaient l'ensemble des ratios prudentiels basés sur les fonds propres réglementaires. Les services du FMI ont à nouveau suggéré de créer un tableau de bord pour suivre les progrès en matière de respect des règles de gouvernance et de gestion des risques et ont proposé de commencer à appliquer des sanctions financières.
- Les services du FMI ont constaté certains progrès dans la résolution des banques insolvables, mais ont répété que la COBAC était tenue d'appliquer dûment le cadre de résolution et d'éviter les retards injustifiés et répétés. Les services du FMI ont pris note du retrait de la licence d'une banque par une autorité nationale en 2020 et ont encouragé les autorités régionales et nationales à tirer les leçons de ce cas pour la résolution des petites banques.<sup>4</sup>

## **23. Le secrétariat général de la COBAC a continué à renforcer son cadre réglementaire, bien qu'à un rythme lent, mais ce cadre manque cruellement de moyens pour être pleinement efficace.**

- Après avoir adopté une série de règlements, notamment sur la concentration des risques et la protection des consommateurs en 2020, le secrétariat général de la COBAC élabore actuellement des règlements visant à renforcer le cadre régional de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, à l'intégration des services bancaires islamiques et à l'amélioration des opérations du fonds de garantie des dépôts FOGADAC. Ces nouvelles réglementations seront adoptées en 2021. Le secrétariat a presque finalisé un nouveau système de notation pour se préparer au contrôle prudentiel basé sur les risques. Les progrès concernant la feuille de route de Bâle et la nouvelle méthode de simulation de crise ont été moins probants (les résultats des simulations de crise avec la nouvelle méthode ne sont pas attendus avant le premier semestre de 2022). Les services du FMI ont encouragé le secrétariat général de la COBAC à poursuivre le travail sur les ratios de liquidité à court terme révisés et à mettre en œuvre le ratio de levier à partir de mi-2021, ainsi qu'à accélérer la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'assistance technique antérieures.

<sup>4</sup> Fin septembre 2020, 12 banques sur 50 présentaient des ratios de solvabilité inférieurs à 9,5 %, le minimum réglementaire en vigueur.

- Les services du FMI ont salué la reprise des contrôles sur pièces et des séances disciplinaires au premier trimestre 2021. Le secrétariat général de la COBAC devrait néanmoins obtenir un appui pour renforcer ses capacités afin d'être pleinement efficace. Il gagnerait notamment à accroître ses effectifs et à développer ses capacités pour mener des contrôles sur pièces virtuels, étant donné que les déplacements risquent d'être perturbés à cause de la pandémie. Les projets d'optimisation de ses systèmes pour améliorer la qualité des données communiquées, avec le soutien de la Banque mondiale, ont été favorablement accueillis.

**24. Les services du FMI encouragent la COBAC à poursuivre ses efforts en vue de limiter les risques liés au lien entre les banques et l'État<sup>5</sup>.** En mars 2021, l'exposition des banques vis-à-vis de l'État représentait plus du quart des actifs bancaires, ce qui dépasse de loin le niveau de l'UEMOA. Cette exposition a continué d'augmenter, à cause des besoins de financement élevés des États et à une réduction du financement extérieur. Afin de limiter les risques pour le secteur bancaire, les services du FMI :

- Encouragent le secrétariat général de la COBAC à : i) maintenir son système de pondération de risques non nul sur les titres publics, sur la base des critères régionaux de convergence ; ii) préciser les conditions dans lesquelles les banques appliqueraient la pondération de risque nul à certaines émissions, comme l'utilisation de comptes séquestre par le pays émetteur pour s'assurer que le risque de contrepartie est effectivement minime ; iii) redoubler d'efforts pour faire respecter la réglementation (risque de concentration, exigences de solvabilité et de liquidité), notamment par les banques fortement exposées au risque souverain.
- Encouragent la BEAC, en collaboration avec le gouvernement de chacun des pays de la CEMAC, à i) concevoir une stratégie pour élargir la base d'investisseurs dans les titres d'État aux établissements non bancaires et accélérer les réformes visant à approfondir le marché secondaire ; ii) appliquer progressivement l'exigence pour les opérateurs primaires de vendre au moins 30 % de leurs avoirs en 6 mois.
- Appellent la BEAC et les autorités nationales à accroître la transparence et la prévisibilité des processus du marché en vue d'assurer la pleine participation aux émissions et d'attirer de nouveaux investisseurs, en publiant des calendriers d'émission et des annonces à l'avance, ainsi que les résultats des adjudications le même jour. Les services du FMI proposent également aux pays de la CEMAC d'effectuer les émissions plusieurs jours par semaine, plutôt que le mercredi seulement, afin d'éviter l'éviction de plus petits émetteurs.

**25. La BEAC continue de progresser dans la mise en œuvre des stratégies régionales en matière de transparence et d'inclusion financière.** En avril, elle a émis un avis de préqualification des établissements souhaitant devenir une centrale des risques ; elle publiera un appel d'offres pendant l'été 2021 en vue de sélectionner la première centrale des risques avant fin 2021. Du fait des restrictions de déplacement, les projets d'établissement des registres de crédit et des sociétés

<sup>5</sup> Voir l'analyse présentée dans le rapport 21/21 du FMI, Annexe III.

accusent un retard, mais devraient s'achever en 2021. La BEAC a achevé la phase de diagnostic du processus d'élaboration d'une stratégie régionale d'inclusion financière. La première ébauche de la stratégie, qui comprendra une définition des services financiers de base, est attendue d'ici fin 2021.

## E. Renforcer le cadre de surveillance régionale

### 26. La mission s'est entretenue avec la commission de la CEMAC sur la manière de continuer à renforcer le cadre de surveillance régionale.

- Les services du FMI saluent le maintien des critères de convergence régionale par l'UMAC et encouragent la commission à continuer d'insister sur le fait qu'il est essentiel d'adhérer aux critères de convergence régionale dans un délai raisonnable pour assurer la crédibilité du cadre de surveillance régionale. Un nouveau mécanisme de sanctions des infractions aux règles de surveillance régionale a été soumis à la conférence des chefs d'État pour adoption ; les services du FMI soulignent l'importance de mécanismes d'exécution solides pour garantir la crédibilité du système.
- La mise en œuvre des outils d'alerte précoce sur les déséquilibres macroéconomiques a été reportée à 2023, les autorités ayant fait valoir qu'une exécution en cette période complexe pourrait envoyer des signaux négatifs sur les performances macroéconomiques de la région. Les services du FMI soulignent que le contexte économique difficile témoigne de l'importance d'une surveillance attentive de ces risques et attendent avec intérêt le premier rapport à usage interne prévu pour le troisième trimestre de 2021.

## RÉFORMES POUR UNE CROISSANCE PLUS FORTE ET PLUS INCLUSIVE

**27. Les services du FMI soulignent que la stratégie régionale doit avoir pour but de transformer radicalement la région grâce à une exécution urgente et décisive des réformes structurelles, de la transparence et de la gouvernance en vue d'accélérer la croissance.** Puisque l'espace budgétaire est limité, les services du FMI recommandent de privilégier des réformes de gouvernance et d'engager des réformes structurelles sans incidence budgétaire.

- Les services du FMI et de la Banque mondiale ont présenté les conclusions de leur travail conjoint sur la croissance inclusive lors de la réunion tripartite (ministérielle) et proposent un ensemble de réformes prioritaires et réalisable à court terme qui sont fort susceptibles de guider la deuxième génération de programmes appuyés par le FMI (annexe I). Les services du FMI encouragent le comité de pilotage du plan de réformes régionales (PREF CEMAC) à continuer d'intégrer les réformes proposées dans la matrice actualisée afin d'obtenir des gains à court terme tout en créant une dynamique favorable à l'exécution de réformes plus ambitieuses.

- La mission félicite la commission pour les progrès réalisés durant la pandémie en matière de transposition et de mise en œuvre des directives régionales de gestion des finances publiques et encouragera les autorités de la Guinée équatoriale à accélérer ses efforts de transposition. La commission devra suivre particulièrement la mise en œuvre de la directive relative à la transparence budgétaire.

## SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES DANS LA RÉGION

**28. Lors de la réunion tripartite de la CEMAC qui s'est tenue en mai 2021, la stratégie régionale a recueilli un large soutien et il a été convenu de privilégier des mesures contribuant à renforcer la viabilité extérieure de la CEMAC et à jeter les bases d'une croissance diversifiée, inclusive et pérenne (annexe II).** Les autorités nationales et régionales ont souligné que le déploiement du programme de vaccination est le seul moyen de mettre fin aux effets de la pandémie. Tous les participants ont convenu que la deuxième phase de la stratégie régionale doit mettre l'accent sur la croissance et le développement et que tous les pays membres doivent coordonner leurs mesures, notamment dans le cadre des programmes appuyés par le FMI. Étant donné que la position extérieure de la région s'est affaiblie, il a été convenu que le dosage des politiques macroéconomiques de la CEMAC doit désormais être axé sur le renforcement de la viabilité extérieure. Les institutions financières internationales et les partenaires au développement ont souligné l'importance de réformes de la transparence et de la gouvernance qui n'ont aucune incidence sur le budget et ont un fort potentiel de croissance. Les autorités régionales et nationales ont également signalé des besoins de financement considérables et exhorté les partenaires à financer les projets d'investissement. Les autorités se sont aussi engagées à tenir une conférence des chefs d'État à brève échéance afin d'étudier et d'affermir des engagements au plus haut niveau en faveur d'un programme de réformes structurelles plus ambitieux qui serait au cœur de la stratégie régionale.

**29. La BEAC et la COBAC poursuivent l'exécution des engagements pris dans le document de décembre 2020 faisant suite à la lettre de soutien aux programmes de relance et de réformes entrepris par les membres de la CEMAC, mais les progrès ont été entravés par la pandémie.** La BEAC a laissé la politique monétaire inchangée après son léger assouplissement en 2020, mais avec la baisse des réserves extérieures et l'augmentation de la demande des liquidités de la BEAC, les conditions monétaires se sont quelque peu resserrées : le taux interbancaire a augmenté d'environ 70 points de base depuis fin 2020. L'objectif fixé pour les avoirs extérieurs nets à fin décembre 2020 a été manqué : cette assurance avait été fixée dans un contexte d'incertitude exceptionnelle. Ce manquement s'explique en grande partie par la baisse du financement extérieur. Les réserves extérieures ont rebondi depuis fin mars, grâce à la hausse des prix du pétrole, au resserrement des politiques budgétaires et à des conditions monétaires un peu plus restrictives. S'agissant des autres domaines où des engagements ont été pris, les consultations avec les entreprises du secteur extractif au sujet de l'exécution de la réglementation des changes ont bien

progressé et celle-ci devrait entrer pleinement en vigueur d'ici fin décembre 2021. Les comptes uniques du Trésor devraient être opérationnels d'ici fin 2021. D'autres réformes ont continué de subir des retards à cause de la pandémie : Le secrétariat général de la COBAC parachève un nouveau système de notation du risque pour préparer le passage à une surveillance prudentielle moderne fondée sur les risques, mais il est en retard sur le calendrier initial, en partie du fait des contraintes de capacités ; les progrès sont également plus lents pour la validation des plans de redressement des flux de trésorerie de deux banques pour réduire leur dépendance à l'égard du financement de la BEAC dans un délai de deux ans.

**30. La lettre de suivi ci-jointe décrit les objectifs révisés en matière d'avoirs extérieurs nets jusqu'en décembre 2021, qui sont proposés en tant qu'assurances régionales modifiées et autres intentions des institutions régionales à l'appui des objectifs des programmes nationaux.**

**Tableau 2 du texte. Assurance régionale sur les avoirs extérieurs nets, 2020–21**  
(Milliards d'euros)

	Dec. 2020	Jun. 2021	Dec. 2021
Assurance adoptée en décembre 2020	3.30	3.40	...
Résultat	3.02	...	...
Nouvelles assurances proposées	...	2.80	3.20

La BEAC s'engage à poursuivre désormais une politique monétaire appropriée pour favoriser l'accumulation de réserves extérieures, notamment en relevant son taux directeur si les réserves venaient à rechuter brutalement. Parmi les mesures correctives propices à la constitution de réserves, elle prévoit : i) d'adapter la gestion des liquidités et reprendre les absorptions de liquidités en vue d'en réduire les excédents, de stimuler le marché interbancaire et d'améliorer la transmission de la politique monétaire ; ii) de mettre fin à son programme d'achat de titres publics en septembre 2021. La BEAC continuera également d'œuvrer en vue de l'exécution effective de la réglementation des changes en parachevant les adaptations pour les secteurs extractifs d'ici fin 2021. Conformément aux projections des services du FMI, les propositions d'objectifs relatifs aux avoirs extérieurs nets à fin juin 2021 et fin 2021 couvertes par les assurances mises à jour ont été respectivement fixées à 2,8 milliards et 3,2 milliards d'euros. Ces chiffres sont cohérents avec les intentions des autorités nationales en matière budgétaire et conformes aux conseils des services du FMI. En cas d'écart par rapport aux objectifs d'accumulation des avoirs extérieurs nets que les services du FMI estimeraient matériels ou non temporaires, la lettre de suivi réitère l'engagement de définir et d'adopter toute autre mesure corrective qui serait jugée nécessaire au niveau national ou régional, y compris un nouveau durcissement de la politique monétaire, pour permettre au FMI de continuer d'apporter (ou d'approuver) une aide financière au titre des programmes exécutés dans les pays membres de la CEMAC qu'il appuie.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**31. La pandémie de COVID-19 pourrait avoir des effets durables sur le potentiel de croissance de la CEMAC, et les ajustements budgétaires et extérieurs seront plus lents que prévu avant le début de la pandémie.** La région a connu sa pire récession en 20 ans en 2020 ; les

déficits budgétaires et extérieurs se sont considérablement détériorés ; les réserves extérieures ont brutalement chuté et la position extérieure s'est dégradée au-delà des prévisions. Une reprise modérée est attendue en 2021, mais les besoins de financement extérieur restent considérables même s'ils ont été nettement révisés à la baisse par rapport aux prévisions précédentes, et l'accumulation de réserves sera plus lente qu'avant la pandémie. La région demeure vulnérable aux chocs sur les cours du pétrole et une grande part de l'accumulation de réserves prévue au cours des prochaines années proviendrait des ressources empruntées, issues notamment des nouveaux programmes appuyés par le FMI et des décaissements des institutions financières internationales et d'autres partenaires bilatéraux.

**32. Les autorités régionales doivent commencer à préparer le retrait progressif des mesures d'urgence prises au début de la pandémie.** Les mesures prises par les autorités régionales en vue d'atténuer les répercussions économiques immédiates de la pandémie de COVID-19 en 2020 ont été appropriées et ont contribué à amortir les effets de la crise sur la croissance et le secteur financier. Cependant, la position extérieure de la CEMAC s'étant affaiblie, la politique budgétaire et la politique monétaire disposent de peu de marge pour soutenir la reprise sans compromettre la crédibilité et la stabilité du régime de change. La viabilité extérieure régionale dépendra de la conclusion éventuelle de nouveaux programmes appuyés par le FMI avec le Cameroun, le Gabon et le Tchad, ainsi que de la mise en œuvre des recommandations, qui s'est avérée parfois difficile. Les pays membres de la CEMAC doivent ajuster leur solde primaire hors pétrole comme prévu afin d'atteindre les objectifs régionaux en matière d'avoirs extérieurs nets, mettant de côté toute recette pétrolière supplémentaire à court terme. Il faudra rapidement resserrer la politique monétaire en cas de chute marquée des réserves internationales. Le programme de rachats de titres publics de la BEAC devrait également prendre fin comme prévu d'ici septembre 2021, ce qui marquera le début de l'inversion de l'assouplissement des conditions financières. Étant donné la reprise de la croissance du crédit dans la plupart des pays, les bénéfices des banques en 2020 et leurs perspectives prometteuses, les conditions d'un retour à la normale sont presque remplies. La COBAC doit élaborer et communiquer en temps utile une stratégie et un processus transparent pour mettre fin à l'assouplissement temporaire de la réglementation prudentielle d'ici fin 2021, à moins que de nouvelles conditions défavorables ne surviennent. Dans un souci de stabilité financière, les banques devront s'acquitter de leurs obligations prudentielles. La stratégie du secrétariat général de la COBAC doit s'assurer que les banques respectent pleinement la réglementation relative à la nomenclature des actifs et au provisionnement dès le début de 2022, et qu'elles ne distribuent pas de dividendes jusqu'à ce que toutes les pertes liées aux prêts touchés par la COVID-19 soient entièrement couvertes.

**33. La BEAC doit adapter sa gestion des liquidités afin de renforcer la transmission de la politique monétaire et de stimuler le marché interbancaire.** Pour mieux répondre aux besoins d'un secteur bancaire fragmenté mais présentant globalement un excédent de liquidités, la BEAC doit reprendre ses opérations d'absorption des liquidités et les accompagner d'injections de liquidités à long terme, ce qui serait mieux adapté aux besoins des banques qui ont structurellement recours au refinancement par la BEAC. En outre, cela améliorerait la transmission de la politique monétaire, développerait le marché interbancaire et améliorerait la gestion des liquidités des

banques. La mise en place effective des comptes uniques du Trésor contribuerait également à cette stratégie et les trésors nationaux doivent collaborer avec la BEAC pour y parvenir.

**34. La pleine application de la réglementation des changes d'ici fin 2021 favorisera l'accumulation d'avoirs extérieurs nets.** La BEAC envisage de permettre aux compagnies pétrolières et minières de détenir des comptes en devises au sein de la CEMAC et insiste pour que ces compagnies rapatrient les fonds qu'elles ont épargnés pour couvrir les coûts de remise en valeur des champs pétrolifères. La BEAC prévoit d'achever les adaptations au secteur extractif avant fin 2021, ce qui devrait augmenter les recettes d'exportation rapatriées et contribuer à l'accumulation d'avoirs extérieurs nets. Les délais de traitement des virements en devises hors de la zone monétaire ont été réduits. Les niveaux de rétrocession des devises sont satisfaisants, mais il est difficile de déterminer dans quelle mesure le rapatriement des dépôts des entités publiques détenus à l'étranger est respecté.

**35. Afin de limiter les risques pour la stabilité financière, il convient d'accélérer l'exécution de la réglementation et la résolution bancaire et de maîtriser les risques découlant du lien entre État et banques.** Le respect des normes prudentielles par les banques demeure faible et la résolution des banques à problèmes a été lente. Il est également essentiel pour la stabilité financière de s'attaquer au niveau élevé des prêts improductifs et de faire progresser l'apurement des arriérés de paiement. Les autorités régionales et nationales doivent coopérer afin de limiter une nouvelle augmentation de l'exposition des banques vis-à-vis de l'État, en particulier en redoublant d'efforts pour diversifier la base d'investisseurs des titres publics de la CEMAC, qui est actuellement dominée par les banques. Il faudrait accélérer les progrès en ce qui concerne la surveillance prudentielle fondée sur les risques, la feuille de route de Bâle, la nouvelle méthodologie de tests de résistance et l'établissement d'un cadre de surveillance de la LBC/FT fondé sur les risques. Par ailleurs, la COBAC doit continuer d'améliorer la qualité des données, accroître l'efficacité de ses processus et trouver avec la BEAC une solution aux problèmes prolongés de manque d'effectifs.

**36. La CEMAC doit clairement cibler l'exécution de réformes structurelles, de transparence et de gouvernance qui ouvriront la voie à une croissance diversifiée, inclusive et durable.** Après le choc de la pandémie, il est plus que jamais nécessaire d'entreprendre les réformes structurelles pour redynamiser la croissance. Avec trois nouveaux programmes appuyés par le FMI déjà convenus au niveau des services du FMI, la deuxième phase de la stratégie régionale doit s'attaquer aux obstacles à l'effort de réformes en s'appuyant sur des engagements fermes au plus haut niveau politique. Il faudrait accorder la priorité aux réformes de gouvernance et de transparence sans incidence sur les coûts afin de stimuler la croissance du secteur privé et d'augmenter les recettes non pétrolières, notamment en appliquant pleinement et systématiquement les lois existantes et en autonomisant les structures de gouvernance en place. Cela sera en outre indispensable pour amortir l'effet des fluctuations des cours du pétrole et dégager une marge de financement des dépenses sociales et de développement prioritaire. La modernisation des administrations fiscales et l'élargissement de l'assiette de l'impôt contribueront à la viabilité extérieure et de la dette. La commission de la CEMAC doit continuer à promouvoir la transparence budgétaire par une application effective de toutes les directives de

gestion des finances publiques émises par la CEMAC et de renforcer le cadre de surveillance régionale, notamment en se dotant d'un système d'alerte précoce et d'un régime de sanctions pour les pays qui ne respectent pas les règles.

**37. Globalement, les services du FMI : i) notent que la BEAC n'a pas honoré l'assurance de politique régionale relative aux avoirs extérieurs nets faite dans la lettre de suivi de décembre 2020, en grande partie en raison de la baisse des financements extérieurs en 2020 ;**

**ii) considèrent que la BEAC prend des mesures correctives satisfaisantes afin de remédier au faible niveau d'avoirs extérieurs nets à fin décembre en commençant à inverser**

**l'assouplissement des conditions monétaires alors que la reprise tarde à se concrétiser ; et**

**iii) souscrivent à l'assurance actualisée relative à l'accumulation d'avoirs extérieurs nets**

**(pour atteindre un niveau d'avoirs extérieurs nets respectivement à 2,8 milliards de dollars à**

**fin juin 2021 et 3,2 milliards de dollars à fin décembre 2021).** Les autres engagements pris dans

la lettre de suivi de décembre 2020 ont été eux aussi exécutés avec des retards en raison de la

pandémie de COVID-19. La BEAC s'engage à maintenir une politique monétaire adéquatement

restrictive et à prendre des mesures correctives afin de soutenir la position des réserves : i) en

adaptant la gestion des liquidités par la reprise des absorptions de liquidités pour réduire l'excédent

de liquidités ; ii) en mettant fin à son programme d'achats de titres publics en septembre 2021, ce

qui étayera l'accumulation prévue d'avoirs extérieurs nets. Les pays membres s'engagent également

à préserver la stabilité macroéconomique, notamment en prenant les mesures de politique

budgétaire appropriées et en accélérant de manière décisive la mise en œuvre des réformes

structurelles, de transparence et de gouvernance ambitieuses, en vue de libérer le potentiel de

croissance de la région. Néanmoins, pour que l'accumulation prévue de réserves extérieures se

concrétise, l'aide extérieure aux pays de la CEMAC devra être conforme aux attentes. Il est essentiel

d'honorer l'assurance relative aux avoirs extérieurs nets pour que les aides financières soient

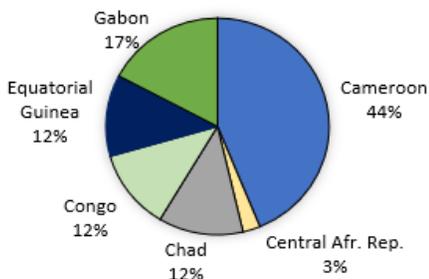
maintenues (ou que de nouvelles aides financières soient approuvées) dans le cadre des

programmes appuyés par le FMI dans les pays membres de la CEMAC.

### Graphique 2. CEMAC : Indicateurs économiques sélectionnés, 2000–20

Le PIB réel s'est contracté de 2,6 % en 2020 et devrait atteindre 2,6 % de croissance en 2021, avec une reprise dans tous les pays producteurs de pétrole, tandis que la situation sécuritaire de la République centrafricaine s'est détériorée.

**CEMAC: PIB Nominal, 2021**  
(Parts nationales)

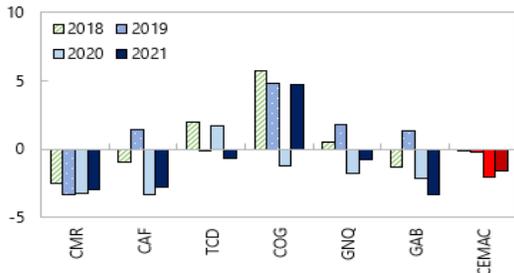


**CEMAC: Croissance du PIB réel, 2018-21**  
(Pourcentage)

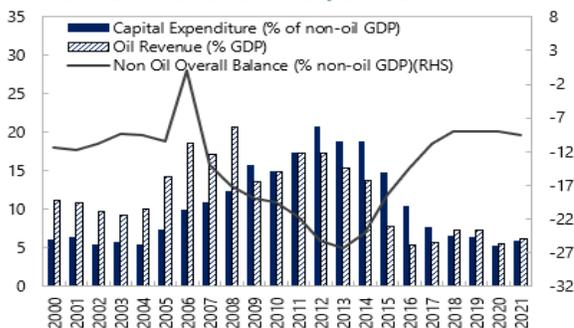


En 2021, le déficit budgétaire global devrait s'améliorer à -1,6 % du PIB, tandis que le déficit budgétaire hors pétrole restera stable à -9,5 % du PIB.

**CEMAC: Solde budgétaire global (dont inclus), 2018-21**  
(Pourcentage du PIB)

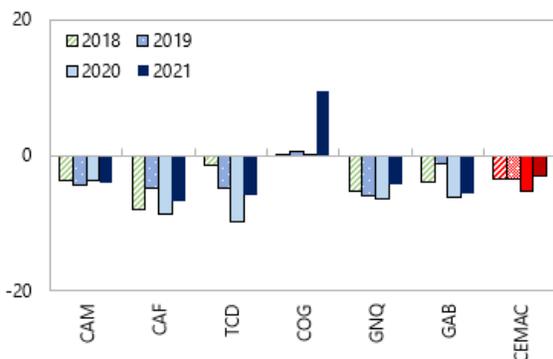


**CEMAC: Indicateurs fiscaux, 2000-21**

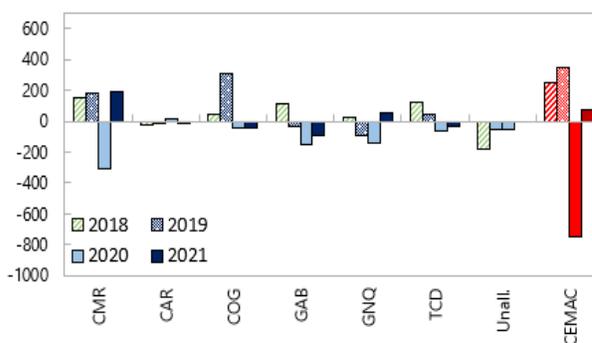


Le déficit du compte courant s'améliorera légèrement pour atteindre 3,1% du PIB en 2021, tandis que la position nette des réserves de change devrait augmenter après une détérioration significative en 2020.

**CEMAC: Compte courant, 2018-21**  
(Pourcentage du PIB)



**CEMAC: Variation annuelle des AEN, 2018-21**  
(Milliard de USD)

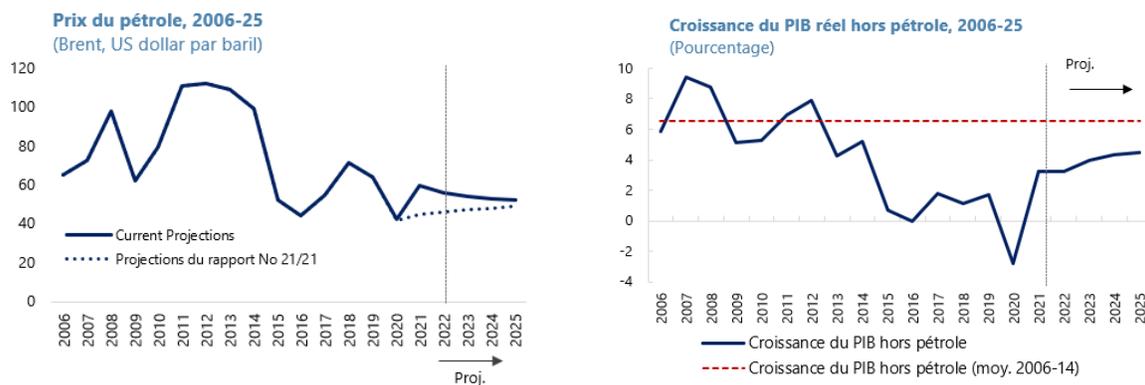


Note: Les variations au niveau de la CEMAC incluent les réserves non-allouées à la BEAC.

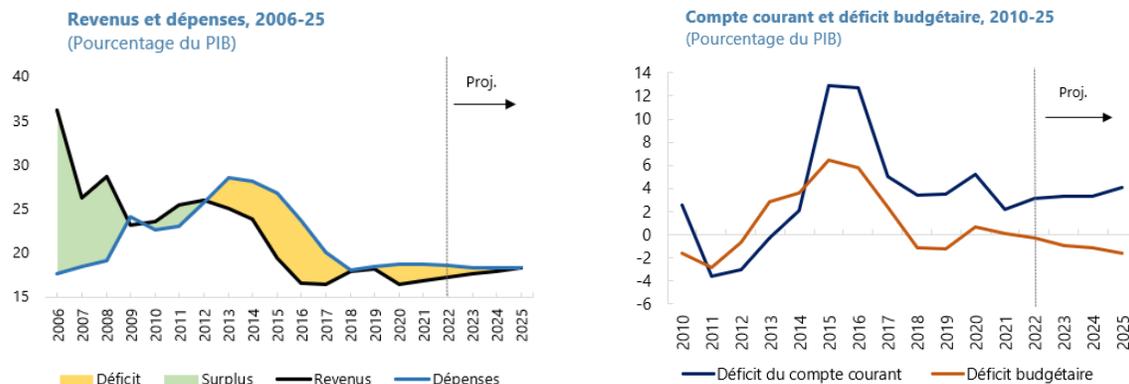
Sources : Autorités de la CEMAC ; et estimations des services du FMI.

**Figure 3. CEMAC : Indicateurs économiques sélectionnés, 2006–25**

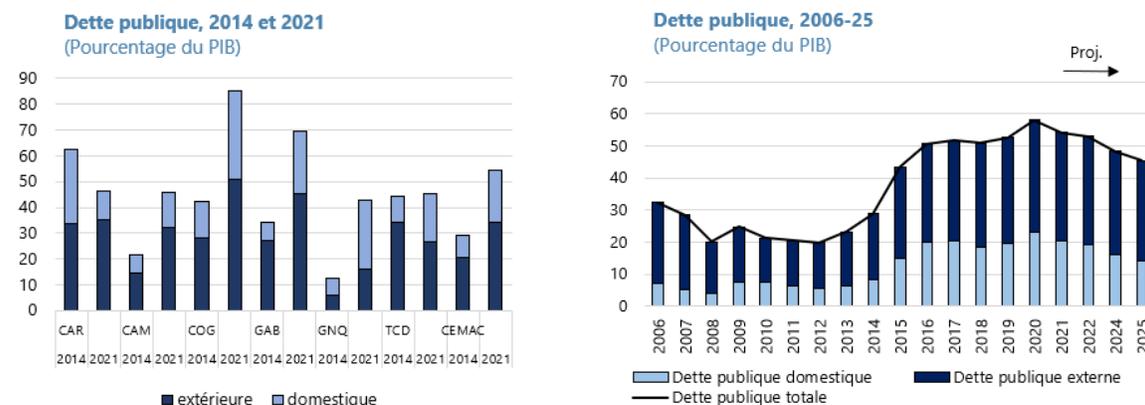
Les prévisions sur le prix du pétrole ont été révisées à la hausse en 2021 à \$59.7, ainsi qu'une légère augmentation de la croissance du PIB non pétrolier qui atteindrait 3.3 pourcent. Le choc de la demande déclenché par la pandémie de COVID-19 a gravement affecté la croissance pétrolière et non pétrolière, entraînant une baisse des revenus d'environ 5 points de pourcentage du PIB en 2020.



Les importants déficits jumeaux en 2020 ont inversé la dynamique de la dette publique et entraîné une baisse des réserves extérieures



La dette publique est passée à 58,6 % du PIB régional en 2020. Elle ne devrait pas descendre en dessous de 50 pourcent avant 2024.



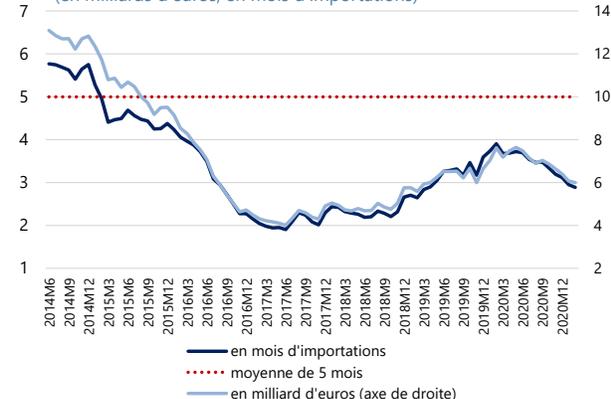
Sources : GAS Live, autorités de la CEMAC ; et estimations des services du FMI.

Figure 4. CEMAC : Indicateurs monétaires

Les AEN ont fortement baissé au dernier trimestre 2020, abaissant la couverture des réserves en-dessous de 3 mois d'importations au premier trimestre 2021.

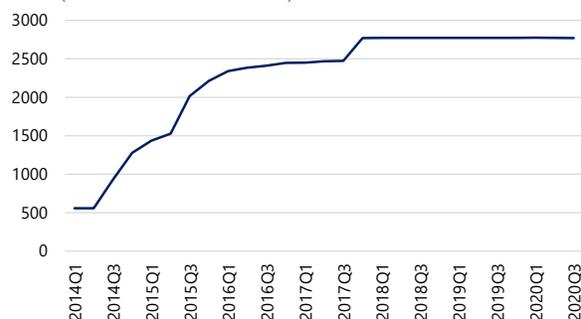
#### Taux de couverture des réserves officielles, 2014-21

(en milliards d'euros, en mois d'importations)



#### Crédits de la BEAC aux gouvernements: avances et dette consolidée, 2014-20

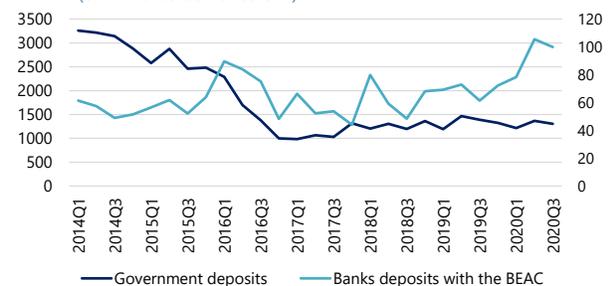
(en milliards de francs CFA)



Les dépôts des gouvernements et des banques à la BEAC ont diminué à partir du dernier trimestre 2020, alors que le recours des banques au refinancement de la BEAC a fortement augmenté ces derniers mois.

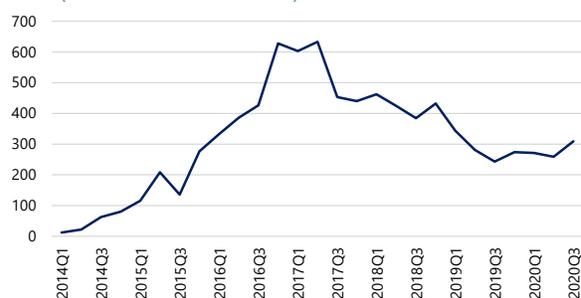
#### Dépôts des gouvernements et des banques à la BEAC, 2014-20

(en milliards de francs CFA)



#### Refinancement de la BEAC aux banques

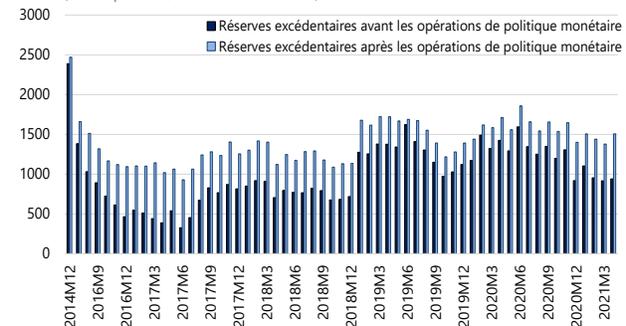
(en milliards de francs CFA)



Les réserves excédentaires du secteur bancaire après les opérations de politique monétaire ont augmenté en 2021 grâce aux opérations de refinancement à la BEAC et à un marché interbancaire segmenté. La croissance du crédit au secteur privé a ralenti au premier trimestre 2021.

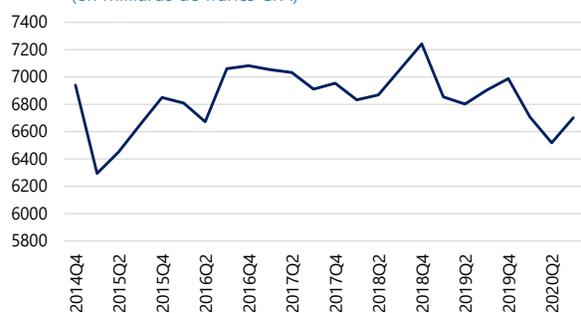
#### Réserves excédentaires des banques, Décembre 2014 - Avril 2021

(fin de période, en milliard de FCFA)



#### Crédits au secteur privé, 2014-20

(en milliards de francs CFA)



Sources : CEMAC et estimations des services du FMI.

Table 1. CEMAC : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–25

	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	2021	2022	2023	2024	2025
	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 21/21 <sup>4</sup>	Est.	CR 21/21 <sup>4</sup>	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Changement annuel, en pourcent)												
Revenu national et prix												
PIB à prix constant <sup>1</sup>	-1.6	0.5	0.8	1.9	-3.0	-2.6	2.7	2.6	2.6	3.7	3.7	3.8
PIB pétrolier <sup>1</sup>	-7.7	-5.2	-0.8	2.8	-1.6	-2.1	0.4	-0.8	-0.5	2.2	0.4	0.0
PIB hors pétrole <sup>1</sup>	0.0	1.8	1.1	1.7	-3.3	-2.8	3.2	3.3	3.3	4.0	4.4	4.5
Prix à la consommation (moyenne sur la période) <sup>2</sup>	1.1	0.8	2.1	1.8	3.1	2.7	2.5	2.1	2.3	2.3	2.3	2.3
Prix à la consommation (fin de période) <sup>2</sup>	0.3	1.2	3.0	1.9	2.3	1.7	2.8	2.6	2.3	2.3	2.3	2.3
(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)												
Monnaie et crédit												
Avoirs extérieurs nets	-31.4	-0.9	1.8	1.4	-3.3	-6.6	...	1.0	...	...	...	...
Avoirs intérieurs nets	26.7	0.5	6.3	4.5	8.6	17.7	...	7.6	...	...	...	...
Monnaie au sens large	-4.6	-0.4	8.1	5.9	5.3	11.1	...	8.6	...	...	...	...
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)												
Épargne nationale brute	19.2	21.4	22.3	22.2	18.6	19.4	21.1	22.2	23.8	23.9	24.6	26.1
Investissement intérieur brut	31.8	26.6	25.5	25.6	24.9	24.2	25.6	25.2	26.8	27.2	27.9	30.2
Dont : investissement public	8.9	7.2	6.0	5.5	5.3	4.6	5.4	5.0	5.4	5.4	5.6	5.7
Opérations financières de l'État												
Recettes totales, dons exclus	15.9	15.7	17.2	17.4	15.5	15.5	15.6	16.3	16.8	17.1	17.5	17.9
Dépenses publiques	23.7	20.1	18.1	18.4	19.4	18.7	19.0	18.7	18.6	18.3	18.4	18.3
Solde budgétaire primaire de base <sup>3</sup>	-3.9	-0.5	2.6	3.1	0.2	0.2	1.0	1.5	2.2	2.8	3.1	3.5
Solde budgétaire global, dons exclus	-7.8	-4.4	-0.9	-1.0	-3.9	-3.3	-3.4	-2.4	-1.8	-1.1	-0.9	-0.4
Solde budgétaire primaire, dons inclus	-5.8	-2.4	1.1	1.3	-1.1	-0.7	-0.8	-0.1	0.3	1.0	1.1	1.6
Solde budgétaire global hors pétrole, dons exclus (en % du f)	-15.3	-12.0	-10.2	-10.1	-11.3	-10.2	-9.9	-10.2	-8.8	-7.5	-6.8	-5.9
Solde budgétaire primaire hors pétrole, dons inclus (en % du f)	-13.0	-9.5	-7.6	-7.3	-8.1	-7.2	-6.9	-7.5	-6.4	-5.1	-4.5	-3.6
Dettes publiques totales	50.7	51.6	50.9	52.7	57.0	58.1	56.0	55.4	53.4	51.1	48.8	46.0
Secteur extérieur												
Exportations de biens et de services non facteurs	28.7	31.5	35.2	34.3	27.3	26.6	29.5	31.3	30.4	29.4	28.5	28.0
Importations de biens et de services non facteurs	36.7	31.8	33.3	32.8	29.9	28.5	30.2	30.1	30.0	29.2	28.6	29.1
Solde des biens et des services non facteurs	-8.0	-0.3	2.0	1.5	-2.6	-1.9	-0.7	1.3	0.4	0.2	-0.1	-1.1
Compte courant, dons inclus	-12.7	-5.0	-3.5	-3.5	-6.5	-5.2	-4.8	-3.1	-3.2	-3.3	-3.4	-4.2
Dettes publiques extérieures	29.4	32.6	31.4	33.0	37.7	37.5	36.4	34.2	33.8	32.8	32.3	31.2
Réserves officielles brutes (fin de période)												
Millions de dollars	4,972	5,807	6,555	7,390	8,204	7,779	9,791	8,925	10,273	11,531	12,733	13,725
Mois d'import de biens et de services (moins import intra-rég)	2.3	2.3	2.7	3.6	3.5	3.1	4.0	3.4	3.8	4.1	4.2	4.4
Pourcentage de la monnaie au sens large	29.3	30.6	33.2	36.3	35.9	31.4	40.2	32.9	35.7	37.4	38.9	39.9
<i>Pour mémoire :</i>												
Nominal (milliards de francs CFA)	47,467	49,593	52,970	54,520	50,109	50,992	52,817	55,400	57,488	60,484	63,811	67,653
Franc CFA pour un dollar, moyenne	593	581	555	586	...	575	...	538	...	...	...	...
Franc CFA pour un dollar, fin de l'année	622	554	576	590	...	539	...	534	...	...	...	...
Production de pétrole (en milliers de barils par jour)	873.8	827.5	872.1	900.5	885.3	877.5	898.7	873.9	881.6	908.3	913.1	915.0
Prix du pétrole (en dollars par baril)	44.0	54.4	71.1	64.0	41.7	42.3	44.8	59.7	56.2	54.1	53.0	52.4

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Estimé après le changement de l'année de référence des séries nationales de PIB réel à 2005.<sup>2</sup> En utilisant comme pondération la part, estimée en PPA, des pays membres dans le PIB de la CEMAC en dollars.<sup>3</sup> Hors dons, investissements financés sur ressources extérieures et paiements d'intérêts.<sup>4</sup> Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 21/21.

Table 2. CEMAC : Comptes nationaux, 2016–25

	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	2021	2022	2023	2024	2025
	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 21/21 <sup>1</sup>	Est.	CR 21/21 <sup>1</sup>	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(variation annuelle en pourcentage)												
<b>PIB réel</b>												
Cameroun	4.6	3.5	4.1	3.7	-2.8	-1.5	3.4	3.6	4.6	4.9	5.3	5.4
République centrafricaine	4.7	4.5	3.8	3.0	0.0	1.0	3.5	-1.0	4.0	5.0	5.0	5.0
Tchad	-5.6	-2.4	2.3	3.0	-0.9	-0.9	1.4	1.4	2.3	2.6	4.3	4.4
République du Congo	-10.7	-4.4	-6.4	-0.6	-6.8	-7.8	1.2	0.2	1.0	5.2	2.0	2.7
Guinée équatoriale	-8.8	-5.7	-6.2	-6.0	-4.6	-4.9	3.1	4.1	-5.6	-1.5	-1.0	-2.8
Gabon	2.1	0.5	0.8	3.9	-1.7	-1.8	1.8	1.5	3.9	3.1	3.3	3.5
CEMAC	-1.6	0.5	0.8	1.9	-3.0	-2.6	2.7	2.6	2.6	3.7	3.7	3.8
<b>PIB nominal</b>												
Cameroun	5.8	5.1	5.7	6.3	-1.5	0.4	5.9	5.7	6.6	7.0	7.2	7.6
République centrafricaine	7.9	11.3	5.2	5.4	1.9	2.8	6.1	1.5	6.7	7.6	7.6	7.6
Tchad	-6.6	-3.2	4.7	4.6	-3.8	-2.9	4.8	9.4	3.7	4.5	6.4	6.8
République du Congo	-14.3	7.2	15.3	-1.2	-19.6	-20.3	4.7	13.1	0.8	6.4	3.2	4.5
Guinée équatoriale	-14.5	6.4	2.7	-8.0	-14.4	-13.8	8.4	16.9	-4.9	0.6	2.3	1.3
Gabon	-2.3	4.3	8.1	5.5	-11.7	-10.8	3.2	8.5	4.4	2.8	3.6	4.8
CEMAC	-3.3	4.5	6.8	2.9	-7.6	-6.5	5.4	8.6	3.8	5.2	5.5	6.0
<b>PIB réel hors pétrole</b>												
Cameroun	5.3	5.0	4.4	3.5	-2.8	-1.8	3.5	3.8	4.8	5.2	5.5	5.6
République centrafricaine	4.7	4.5	3.8	3.0	0.0	1.0	3.5	-1.0	4.0	5.0	5.0	5.0
Tchad	-6.0	-0.5	0.3	2.0	-1.6	-1.6	1.0	0.7	2.8	3.3	3.8	3.9
République du Congo	-11.3	-8.6	-10.1	-1.7	-8.0	-8.0	-1.5	-1.5	1.5	2.0	2.5	3.5
Guinée équatoriale	-4.7	0.8	-2.7	-6.0	-7.8	-7.0	10.3	10.2	-2.0	0.4	0.7	-0.3
Gabon	3.3	2.5	1.5	3.3	-1.5	-1.7	2.4	2.6	3.0	3.8	4.0	4.1
CEMAC	0.0	1.8	1.1	1.7	-3.3	-2.8	3.2	3.3	3.3	4.0	4.4	4.5
<b>Prix à la consommation (moyenne sur la période)</b>												
Cameroun	0.9	0.6	1.1	2.5	2.8	2.4	2.3	2.3	2.1	2.0	2.0	2.0
République centrafricaine	4.9	4.2	1.6	2.7	2.1	2.3	1.8	3.7	2.5	2.5	2.5	2.5
Tchad	-1.6	-0.9	4.0	-1.0	3.5	4.5	3.0	2.6	2.8	2.8	2.9	3.0
République du Congo	3.2	0.4	1.2	2.2	2.4	1.8	2.6	2.6	2.8	3.0	3.0	3.0
Guinée équatoriale	1.4	0.7	1.3	1.2	5.7	4.8	3.5	0.5	3.1	3.1	3.1	3.1
Gabon	2.1	2.7	4.8	2.0	2.0	1.3	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
CEMAC	1.1	0.8	2.1	1.8	3.1	2.7	2.5	2.1	2.3	2.3	2.3	2.3
<b>Prix à la consommation (fin de période)</b>												
Cameroun	0.3	0.8	2.0	2.4	2.4	2.1	2.1	2.1	2.0	2.0	2.0	2.0
République centrafricaine	-4.5	7.2	4.6	-2.8	3.0	4.8	2.5	3.3	2.5	2.5	2.5	2.5
Tchad	-5.0	3.1	4.4	-1.7	1.2	3.0	5.6	4.2	2.7	2.8	2.9	3.0
République du Congo	0.0	1.8	0.9	3.8	2.5	0.5	2.7	2.7	3.0	3.0	3.0	3.0
Guinée équatoriale	2.0	-0.2	2.6	4.1	3.5	-0.5	3.5	3.2	3.0	3.0	3.0	3.0
Gabon	4.1	1.1	6.3	1.0	2.0	1.6	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
CEMAC	0.3	1.2	3.0	1.9	2.3	1.7	2.8	2.6	2.3	2.3	2.3	2.3
<b>Épargne nationale brute</b>												
Cameroun	25.2	25.5	26.2	26.1	21.9	22.9	23.8	24.9	27.1	28.6	30.1	31.7
République centrafricaine	8.2	5.7	8.4	9.7	11.1	10.3	9.8	9.5	10.0	10.9	11.7	12.4
Tchad	6.1	13.6	17.5	18.5	14.5	15.5	16.4	16.2	17.8	15.5	16.5	20.2
République du Congo	25.1	30.6	23.5	22.8	17.2	22.6	21.8	32.0	28.4	27.5	25.6	24.8
Guinée équatoriale	3.7	8.2	7.2	1.7	5.5	-1.0	7.2	6.9	6.8	7.5	7.8	9.6
Gabon	24.6	23.3	29.0	31.0	23.5	25.5	27.8	25.6	29.0	27.5	27.1	27.9
CEMAC	19.2	21.4	22.3	22.2	18.6	19.4	21.1	22.2	23.8	23.9	24.6	26.1
<b>Investissement intérieur brut</b>												
Cameroun	28.4	28.1	29.8	30.4	27.2	26.6	28.2	28.9	30.7	32.0	33.2	34.6
République centrafricaine	13.6	13.5	16.4	14.7	18.6	18.9	15.8	16.2	16.2	16.8	17.5	18.2
Tchad	16.5	20.7	18.9	23.3	25.5	25.3	26.0	22.0	22.7	23.5	23.8	24.9
République du Congo	73.8	36.5	23.4	22.2	21.3	22.6	24.9	22.5	24.4	24.4	25.2	25.2
Guinée équatoriale	16.7	14.0	12.5	7.7	13.7	5.3	12.6	11.1	12.0	11.4	11.8	25.6
Gabon	35.2	31.5	32.9	32.1	29.1	31.7	29.3	31.1	32.2	30.3	29.4	29.8
CEMAC	31.8	26.6	25.5	25.6	24.9	24.2	25.6	25.2	26.8	27.2	27.9	30.2

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 21/21.

Table 3a. CEMAC : Balance des paiements, 2016–25

(milliard de FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	2021	2022	2023	2024	2025
	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 21/21 <sup>3</sup>	Est.	CR 21/21 <sup>3</sup>	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde des transactions courantes	-6,047	-2,504	-1,835	-1,909	-3,237	-2,649	-2,540	-1,715	-1,817	-2,024	-2,184	-2,812
Solde des biens et services	-3,800	-142	1,043	836	-1,301	-987	-380	694	230	95	-65	-758
Exportations totales	13,602	15,617	18,657	18,720	13,697	13,547	15,581	17,351	17,483	17,752	18,194	18,920
Exportations de biens	11,714	13,545	16,509	16,456	11,840	11,761	13,350	15,287	15,067	15,240	15,515	16,037
Exportations de pétrole	7,841	9,351	12,401	12,175	7,579	7,582	8,377	10,613	9,962	9,898	9,764	9,654
Exportations hors pétrole	3,873	4,194	4,107	4,281	4,261	4,179	4,973	4,674	5,105	5,342	5,750	6,383
Exportations de services	1,888	2,072	2,149	2,264	1,857	1,786	2,231	2,063	2,416	2,512	2,680	2,883
Importations totales	17,402	15,759	17,615	17,883	14,998	14,534	15,961	16,657	17,253	17,658	18,259	19,678
Importations de biens	11,043	9,344	10,193	10,437	8,987	8,851	9,489	10,123	10,407	10,773.6	11,145.0	12,294.4
Importations de services	6,359	6,416	7,421	7,446	6,011	5,682	6,473	6,534	6,846	6,884	7,114	7,384
Revenu, net	-2,227	-2,637	-3,148	-3,187	-2,358	-2,421	-2,500	-3,118	-2,843	-2,882	-2,855	-2,846
Revenu, crédits	202	209	269	296	242	286	251	240	262	277	291	303
Revenu, débits	2,429	2,846	3,417	3,483	2,599	2,707	2,751	3,358	3,105	3,158	3,146	3,149
Revenu des investissements, débit	-1,869	-2,226	-2,881	-2,885	-1,974	-2,138	-2,147	-2,640	-2,452	-2,483	-2,471	-2,441
Dont : intérêts payés sur la dette publique	-354	-279	-312	-441	-277	-210	-339	-301	-257	-236	-232	-258
Dont : intérêts payés sur la dette non publique	-98	-171	-21	-12	-2	-282	0	-135	-272	-220	-259	-230
Transferts courants, net	-23	237	233	362	421	759	340	732	824	794	767	824
Transferts courants privés, net	-42	199	194	275	208	543	147	515	634	622	580	620
Transferts courants publics, net	19	38	39	87	213	216	193	218	190	172	187	204
Soldes du compte de capital et du compte financier	2,427	1,826	1,464	1,896	1,128	1,119	1,421	1,043	1,349	1,803	1,826	2,990
Solde du compte de capital (dont transferts de capitaux)	172	357	205	190	304	297	255	253	258	280	326	351
Solde du compte financier (dont réserves)	2,256	1,469	1,259	1,707	824	822	1,166	789	1,091	1,523	1,500	2,639
Investissement direct, net <sup>1</sup>	3,028	1,952	2,014	2,484	1,808	1,917	2,141	1,970	2,003	2,176.2	2,261.0	3,247.2
Investissement de portefeuille, net	-8	14	148	246	178	176	25	103	18	5	7	8
Autres investissements, net	-764	-496	-903	-1,023	-1,162	-1,271	-1,000	-1,284	-930	-659	-768	-616
Dont: autres investissements à long-terme, net	762	738	50	109	-808	-497	85	-156	-278	-98	95	-37
Erreurs et omissions, net	86	-123	0	0	0	-201	0	4	0	0	0	0
Balance globale des paiements	-3,533	-800	-371	-12	-2,109	-1,731	-1,119	-669	-468	-221	-358	178
Financement	3,191	758	371	12	2,109	1,731	1,119	669	468	221	358	-178
Avoirs de réserve (accumulation -)2	3,105	-231	-470	-463	-139	173	-802	-563	-632	-606	-583	-513
Financement exceptionnel	87	989	841	476	2,248	1,559	1,921	1,231	1,100	827	941	335
Financement du FMI	21	322	282	251	582	576	431	106	...	...	...	...
Support budgétaire (FMI exclu)	0	798	684	665	512	452	454	282	...	...	...	...
Autres financements extérieurs	66	35	86	-156	1,100	439	183	240	...	...	...	...
Ecart résiduel	0	-167	-211	-285	54	91	853	604	1,100	827	941	335
<i>Pour mémoire :</i>												
PIB nominal	47,467	49,593	52,970	54,520	50,109	50,992	52,817	55,400	57,488	60,484	63,811	67,653
Avoirs extérieurs bruts (fin de période)												
Milliards de FCFA	3,093	3,218	3,777	4,362	4,544	4,193	5,347	4,770	5,452	6,108	6,741	7,267
Mois d'importations de biens et services	2.3	2.3	2.7	3.6	3.5	3.1	4.0	3.4	3.8	4.1	4.2	4.4
Prix du pétrole (en dollars par baril)	44.0	54.4	71.1	64.0	41.7	42.3	44.8	59.7	56.2	54.1	53.0	52.4

Sources : BEAC et estimations et projections des services du FMI.

1 Les données d'IDE ont été révisées, notamment pour mieux refléter les flux liés à la construction de la plateforme Moho-Nord au Congo.

2 Ne reflète pas l'accumulation des réserves par les services centraux de la BEAC.

3 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 21/21.

**Table 3b. CEMAC : Balance des paiements, 2016–25**  
(Pourcentage du PIB)

	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	2021	2022	2023	2024	2025
	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 21/21 <sup>3</sup>	Est.	CR 21/21 <sup>3</sup>	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde des transactions courantes	-12.7	-5.0	-3.5	-3.5	-6.5	-5.2	-4.8	-3.1	-3.2	-3.3	-3.4	-4.2
Solde des biens et services	-8.0	-0.3	2.0	1.5	-2.6	-1.9	-0.7	1.3	0.4	0.2	-0.1	-1.1
Exportations totales	28.7	31.5	35.2	34.3	27.3	26.6	29.5	31.3	30.4	29.4	28.5	28.0
Exportations de biens	24.7	27.3	31.2	30.2	23.6	23.1	25.3	27.6	26.2	25.2	24.3	23.7
Exportations de pétrole	16.5	18.9	23.4	22.3	15.1	14.9	15.9	19.2	17.3	16.4	15.3	14.3
Exportations hors pétrole	8.2	8.5	7.8	7.9	8.5	8.2	9.4	8.4	8.9	8.8	9.0	9.4
Exportations de services	4.0	4.2	4.1	4.2	3.7	3.5	4.2	3.7	4.2	4.2	4.2	4.3
Importations totales	36.7	31.8	33.3	32.8	29.9	28.5	30.2	30.1	30.0	29.2	28.6	29.1
Importations de biens	23.3	18.8	19.2	19.1	17.9	17.4	18.0	18.3	18.1	17.8	17.5	18.2
Importations de services	13.4	12.9	14.0	13.7	12.0	11.1	12.3	11.8	11.9	11.4	11.1	10.9
Revenu, net	-4.7	-5.3	-5.9	-5.8	-4.7	-4.7	-4.7	-5.6	-4.9	-4.8	-4.5	-4.2
Revenu, crédits	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.6	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.4
Revenu, débits	5.1	5.7	6.5	6.4	5.2	5.3	5.2	6.1	5.4	5.2	4.9	4.7
Dont :												
Revenu des investissements, débit	-3.9	-4.5	-5.4	-5.3	-3.9	-4.2	-4.1	-4.8	-4.3	-4.1	-3.9	-3.6
Dont : intérêts payés sur la dette publique	-0.7	-0.6	-0.6	-0.8	-0.6	-0.4	-0.6	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4
Dont : intérêts payés sur la dette non publique	-0.2	-0.3	0.0	0.0	0.0	-0.6	0.0	-0.2	-0.5	-0.4	-0.4	-0.3
Transferts courants, net	0.0	0.5	0.4	0.7	0.8	1.5	0.6	1.3	1.4	1.3	1.2	1.2
Transferts courants privés, net	-0.1	0.4	0.4	0.5	0.4	1.1	0.3	0.9	1.1	1.0	0.9	0.9
Transferts courants publics, net	0.0	0.1	0.1	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
Soldes du compte de capital et du compte financier	5.1	3.7	2.8	3.5	2.3	2.2	2.7	1.9	2.3	3.0	2.9	4.4
Solde du compte de capital (dont transferts de capitaux)	0.4	0.7	0.4	0.3	0.6	0.6	0.5	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5
Solde du compte de capital	4.8	3.0	2.4	3.1	1.6	1.6	2.2	1.4	1.9	2.5	2.4	3.9
Investissement direct, net <sup>1</sup>	6.4	3.9	3.8	4.6	3.6	3.8	4.1	3.6	3.5	3.6	3.5	4.8
Investissement de portefeuille, net	0.0	0.0	0.3	0.5	0.4	0.3	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements, net	-1.6	-1.0	-1.7	-1.9	-2.3	-2.5	-1.9	-2.3	-1.6	-1.1	-1.2	-0.9
Dont: autres investissements à long-terme, net	1.6	1.5	0.1	0.2	-1.6	-1.0	0.2	-0.3	-0.5	-0.2	0.1	-0.1
Erreurs et omissions, net	0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale des paiements	-7.4	-1.6	-0.7	0.0	-4.2	-3.4	-2.1	-1.2	-0.8	-0.4	-0.6	0.3
Financement	6.7	1.5	0.7	0.0	4.2	3.4	2.1	1.2	0.8	0.4	0.6	-0.3
Avoirs de réserve (accumulation -) <sup>2</sup>	6.5	-0.5	-0.9	-0.8	-0.3	0.3	-1.5	-1.0	-1.1	-1.0	-0.9	-0.8
Financement exceptionnel	0.2	2.0	1.6	0.9	4.5	3.1	3.6	2.2	1.9	1.4	1.5	0.5
Financement du FMI	0.0	0.6	0.5	0.5	1.2	1.1	0.8	0.2	...	...	...	...
Support budgétaire (FMI exclu)	0.0	1.6	1.3	1.2	1.0	0.9	0.9	0.5	...	...	...	...
Autres financements extérieurs	0.1	0.1	0.2	-0.3	2.2	0.9	0.3	0.4	...	...	...	...
Ecart résiduel	0.0	-0.3	-0.4	-0.5	0.1	0.2	1.6	1.1	1.9	1.4	1.5	0.5
<i>Pour mémoire :</i>												
PIB nominal (milliards de francs CFA)	47,467	49,593	52,970	54,520	50,109	50,992	52,817	55,400	57,488	60,484	63,811	67,653

Sources : BEAC et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les données d'IDE ont été révisées, notamment pour mieux refléter les flux liés à la construction de la plateforme Moho-Nord au Congo.

<sup>2</sup> Ne reflète pas l'accumulation des réserves par les services centraux de la BEAC.

<sup>3</sup> Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 21/21.

Table 4a. CEMAC : Indicateurs fiscaux, 2016–25

(Pourcentage du PIB)

	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	2021	2022	2023	2024	2025
	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 21/21 <sup>2</sup>	Est.	CR 21/21 <sup>2</sup>	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Solde budgétaire global (dons exclus)</b>												
Cameroun	-6.4	-5.2	-2.9	-3.9	-4.6	-3.4	-3.5	-3.2	-3.0	-2.4	-2.2	-1.3
République centrafricaine	-4.7	-6.1	-8.7	-8.2	-15.8	-16.0	-10.0	-11.6	-9.3	-8.2	-7.9	-7.7
Tchad	-4.8	-4.3	-1.3	-1.8	-3.4	-3.2	-5.2	-3.4	-1.6	-2.5	-2.2	-1.1
République du Congo	-16.1	-6.4	5.7	4.0	-0.4	-2.9	-0.4	4.1	2.8	4.5	4.6	4.1
Guinée équatoriale	-10.9	-2.6	0.5	1.8	-2.8	-1.7	-2.3	-0.9	-1.0	-0.1	-0.1	-0.2
Gabon	-5.0	-2.6	-1.3	1.4	-3.8	-2.2	-3.0	-3.9	-1.6	-0.1	0.5	1.0
CEMAC	-7.8	-4.4	-0.9	-1.0	-3.9	-3.3	-3.3	-2.4	-1.8	-1.1	-0.9	-0.4
<b>Solde budgétaire global (dons inclus)</b>												
Cameroun	-6.1	-4.9	-2.5	-3.3	-4.2	-3.3	-3.0	-2.9	-2.6	-2.1	-1.8	-1.0
République centrafricaine	1.1	-1.1	-1.0	1.4	-2.5	-3.4	-1.3	-2.8	-1.0	-0.7	-0.9	-1.3
Tchad	-1.9	-0.2	1.9	-0.2	1.6	1.7	-0.7	-0.7	1.1	0.4	0.7	1.7
République du Congo	-15.4	-5.9	5.8	4.8	0.6	-1.2	0.4	4.7	3.3	5.1	5.1	4.7
Guinée équatoriale	-10.9	-2.6	0.5	1.8	-2.8	-1.7	-2.3	-0.8	-1.0	-0.1	-0.1	-0.2
Gabon	-5.0	-2.6	-1.3	1.4	-3.5	-2.1	-3.0	-3.4	-1.6	-0.1	0.5	1.0
CEMAC	-7.1	-3.6	-0.2	-0.3	-2.6	-2.1	-2.2	-1.6	-1.0	-0.4	-0.1	0.4
<b>Solde budgétaire de référence<sup>1</sup></b>												
Cameroun	-5.2	-4.3	-2.9	-4.2	-3.8	-3.3	-3.0	-3.3	-2.9	-2.3	-1.9	-1.1
République centrafricaine	1.1	-1.1	-1.0	1.4	-2.5	-3.4	-1.3	-2.8	-1.0	-0.7	-0.9	-1.3
Tchad	1.8	0.5	-0.8	-2.1	-3.8	-3.6	-0.7	-2.0	-0.8	0.4	0.4	1.0
République du Congo	-8.9	-3.3	-3.0	-2.6	-1.3	-0.2	-2.1	-0.3	1.1	1.7	3.3	2.8
Guinée équatoriale	-6.2	-1.5	-2.6	-1.5	-3.2	-0.4	-1.5	-2.1	-1.5	-0.5	0.0	-0.3
Gabon	0.1	-2.1	-2.5	-1.4	-4.2	-3.5	-2.9	-2.9	-2.3	-1.4	-1.2	-0.5
CEMAC	-2.6	-2.2	-2.4	-2.6	-3.0	-2.2	-2.2	-2.4	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Solde budgétaire primaire (dons inclus)</b>												
Cameroun	-5.3	-4.0	-1.6	-2.3	-3.2	-2.4	-1.9	-2.1	-1.7	-1.3	-1.1	-0.2
République centrafricaine	1.6	-0.7	-0.6	1.8	-2.2	-3.0	-1.0	-2.5	-0.7	-0.4	-0.6	-1.0
Tchad	0.1	1.3	3.0	0.8	2.5	2.5	0.2	0.1	1.8	1.0	1.3	2.3
République du Congo	-13.4	-4.2	7.7	8.1	2.6	0.1	3.1	6.3	5.2	6.9	6.8	6.3
Guinée équatoriale	-10.5	-2.2	1.2	2.7	-1.4	-0.4	-0.3	0.9	0.7	1.5	1.5	1.3
Gabon	-2.7	-0.1	1.1	3.6	-0.3	1.2	0.0	-0.2	1.1	2.9	3.4	3.9
CEMAC	-5.8	-2.4	1.1	1.3	-1.1	-0.7	-0.5	-0.1	0.3	1.0	1.1	1.6
<b>Recettes publiques (dons exclus)</b>												
Cameroun	14.5	14.6	15.7	15.1	12.7	13.6	13.7	14.3	15.1	15.5	16.0	16.6
République centrafricaine	7.4	7.8	8.9	8.7	8.5	9.2	9.3	8.6	9.9	10.4	11.0	11.3
Tchad	9.5	10.6	12.0	12.6	16.4	16.3	13.0	13.8	15.3	14.5	14.6	15.2
République du Congo	25.4	21.9	25.3	26.5	23.7	20.8	26.0	27.0	25.3	26.1	26.3	26.1
Guinée équatoriale	16.9	17.5	19.9	18.5	16.5	14.2	15.5	16.3	15.6	15.3	15.2	14.9
Gabon	17.1	16.4	16.9	19.5	17.1	18.1	17.2	16.8	18.6	19.5	20.3	21.1
CEMAC	15.9	15.7	17.2	17.4	15.5	15.5	15.8	16.3	16.8	17.1	17.5	17.9
<b>Dépenses publiques (dont prêts nets moins remboursements)</b>												
Cameroun	20.9	19.8	18.5	19.0	17.3	17.0	17.2	17.5	18.1	17.9	18.2	17.9
République centrafricaine	12.1	13.9	17.6	16.9	24.3	25.1	19.3	20.2	19.1	18.6	18.9	19.1
Tchad	14.4	14.9	13.3	14.4	19.8	19.5	18.2	17.2	16.9	17.1	16.7	16.3
République du Congo	41.5	28.3	19.6	22.5	24.1	23.8	26.4	22.9	22.5	21.6	21.7	22.0
Guinée équatoriale	27.8	20.1	19.4	16.7	19.3	16.0	17.8	17.2	16.6	15.4	15.2	15.1
Gabon	22.1	19.0	18.2	18.2	20.9	20.2	20.2	20.7	20.1	19.6	19.8	20.1
CEMAC	23.7	20.1	18.1	18.4	19.4	18.7	19.0	18.7	18.6	18.3	18.4	18.3
<b>Dette publique totale</b>												
Cameroun	33.3	37.7	39.6	42.3	44.1	45.6	44.2	45.6	45.1	44.2	43.2	41.1
République centrafricaine	53.9	50.3	50.0	47.2	45.9	44.1	43.4	46.4	44.0	42.3	40.4	38.6
Tchad	57.4	55.0	52.9	55.2	43.6	50.7	45.6	45.5	45.6	44.3	43.4	41.7
République du Congo	91.0	94.2	78.6	83.3	104.2	99.7	99.8	85.3	79.3	69.4	62.4	55.3
Guinée équatoriale	41.1	36.2	41.2	43.0	51.2	48.9	48.1	42.7	45.4	44.4	43.5	42.8
Gabon	64.2	62.9	60.9	59.5	73.2	76.6	71.6	76.8	69.6	67.3	64.0	60.0
CEMAC	50.7	51.6	50.9	52.7	57.0	58.1	56.0	55.4	53.4	51.1	48.8	46.0

Sources: données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

1 Overall budget balance excluding grants and foreign-financed investment.

2 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 21/21..

**Table 4b. CEMAC : Indicateurs fiscaux, 2016–25**  
(Pourcentage du PIB hors pétrole)

	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	2021	2022	2023	2024	2025
	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 21/21 <sup>2</sup>	Est.	CR 21/21 <sup>2</sup>	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Solde budgétaire hors pétrole (dons exclus)</b>												
Cameroun	-8.8	-7.3	-5.5	-6.7	-6.2	-5.4	-5.3	-5.6	-5.3	-4.5	-4.0	-3.0
République centrafricaine	-4.7	-6.1	-8.7	-8.2	-15.8	-16.0	-10.0	-11.6	-9.3	-8.2	-7.9	-7.7
Tchad	-9.6	-9.3	-8.4	-8.7	-14.7	-14.5	-12.5	-12.4	-11.1	-10.5	-9.5	-8.4
République du Congo	-31.8	-21.8	-19.3	-22.7	-20.2	-19.5	-23.1	-20.6	-17.8	-15.9	-14.6	-13.9
Guinée équatoriale	-31.9	-21.9	-21.1	-16.9	-18.9	-15.2	-15.7	-16.5	-13.8	-11.0	-9.8	-8.8
Gabon	-14.3	-13.3	-11.1	-9.2	-13.7	-11.9	-11.2	-12.3	-10.1	-8.2	-7.4	-6.8
CEMAC	-15.3	-12.0	-10.2	-10.1	-11.3	-10.2	-9.9	-10.2	-8.8	-7.5	-6.8	-5.9
<b>Solde budgétaire hors pétrole (dons inclus)</b>												
Cameroun	-8.5	-7.0	-5.1	-6.1	-5.8	-5.3	-4.9	-5.3	-4.8	-4.1	-3.7	-2.7
République centrafricaine	1.1	-1.1	-1.0	1.4	-2.5	-3.4	-1.3	-2.8	-1.0	-0.7	-0.9	-1.3
Tchad	-6.0	-4.5	-4.4	-6.6	-8.9	-8.7	-7.1	-9.0	-7.8	-7.0	-6.0	-5.0
République du Congo	-31.3	-21.2	-19.2	-21.4	-18.8	-17.2	-22.0	-19.7	-17.0	-15.0	-13.7	-13.0
Guinée équatoriale	-31.9	-21.9	-21.1	-16.9	-18.9	-15.2	-15.7	-16.3	-13.8	-11.0	-9.8	-8.8
Gabon	-13.8	-12.0	-9.5	-8.1	-13.3	-11.9	-11.2	-11.5	-10.1	-8.2	-7.4	-6.8
CEMAC	-14.5	-10.9	-9.0	-9.0	-9.7	-8.8	-8.7	-9.2	-7.9	-6.6	-5.9	-5.0
<b>Solde de base<sup>1</sup></b>												
Cameroun	-4.0	-1.4	0.6	0.2	-1.6	-1.2	-0.4	-0.2	0.2	0.8	1.2	1.9
République centrafricaine	-2.0	-2.4	-2.1	-3.9	-6.6	-6.9	-4.4	-6.0	-3.9	-3.1	-2.7	-2.6
Tchad	-3.4	-1.5	1.2	0.3	0.8	1.0	-1.7	0.3	2.6	1.7	2.2	3.5
République du Congo	-12.8	-3.3	10.5	10.6	0.1	-1.8	2.8	9.6	7.4	10.0	9.7	8.7
Guinée équatoriale	-14.7	-3.4	0.7	2.4	-3.4	-2.1	-2.8	-1.1	-1.2	-0.2	-0.1	-0.2
Gabon	-2.6	-1.4	2.3	4.8	-1.6	-1.6	-0.4	-2.6	1.1	1.8	2.8	3.5
CEMAC	-6.1	-1.9	1.9	2.1	-1.5	-1.3	-0.6	0.1	1.0	1.7	2.0	2.5
<b>Solde budgétaire primaire hors pétrole (dons inclus)</b>												
Cameroun	-7.7	-6.1	-4.1	-5.0	-4.8	-4.4	-3.7	-4.4	-3.9	-3.3	-2.9	-1.9
République centrafricaine	1.6	-0.7	-0.6	1.8	-2.2	-3.0	-1.0	-2.5	-0.7	-0.4	-0.6	-1.0
Tchad	-3.5	-2.5	-3.0	-5.3	-7.8	-7.7	-6.0	-8.1	-6.9	-6.2	-5.3	-4.4
République du Congo	-28.7	-19.0	-15.9	-16.1	-16.0	-15.3	-18.1	-17.2	-14.3	-12.3	-11.2	-10.7
Guinée équatoriale	-31.3	-21.3	-20.2	-15.8	-17.2	-13.5	-13.3	-14.2	-11.7	-9.1	-8.0	-7.1
Gabon	-11.0	-9.7	-7.6	-5.8	-8.9	-7.4	-7.1	-7.2	-6.5	-4.1	-3.5	-3.1
CEMAC	-13.0	-9.5	-7.6	-7.3	-8.0	-7.2	-6.8	-7.5	-6.4	-5.1	-4.5	-3.6
<b>Recettes publiques (dons exclus)</b>												
Cameroun	15.0	15.2	16.4	15.7	13.1	14.0	14.2	14.9	15.6	16.0	16.5	17.1
République centrafricaine	7.4	7.8	8.9	8.7	8.5	9.2	9.3	8.6	9.9	10.4	11.0	11.3
Tchad	11.9	12.9	14.9	15.7	19.4	19.2	15.4	17.3	18.8	17.5	17.5	18.2
République du Congo	29.2	28.3	42.0	43.3	33.0	29.0	37.5	42.1	38.0	39.7	39.1	38.1
Guinée équatoriale	22.7	23.1	26.8	24.3	20.4	17.5	18.5	20.3	18.6	17.9	17.4	16.7
Gabon	24.2	23.6	25.0	29.0	23.5	24.0	23.5	22.9	25.2	26.0	26.7	27.3
CEMAC	18.5	18.5	21.3	21.3	17.9	17.7	18.2	19.3	19.6	19.8	20.0	20.3
<b>Dépenses publiques (dont prêts nets moins remboursements)</b>												
Cameroun	21.6	20.6	19.5	19.8	17.8	17.5	17.7	18.2	18.7	18.5	18.8	18.5
République centrafricaine	12.1	13.9	17.6	16.9	24.3	25.1	19.3	20.2	19.1	18.6	18.9	19.1
Tchad	18.0	18.0	16.5	18.0	23.4	23.0	21.7	21.5	20.7	20.6	20.1	19.5
République du Congo	47.7	36.5	32.6	36.7	33.5	33.1	38.1	35.6	33.8	32.8	32.3	32.1
Guinée équatoriale	37.4	26.6	26.1	21.9	23.9	19.6	21.2	21.5	19.8	18.0	17.5	17.0
Gabon	31.3	27.4	26.9	27.0	28.7	26.9	27.5	28.2	27.3	26.2	26.1	26.0
CEMAC	27.6	23.7	22.4	22.5	22.4	21.5	21.9	22.1	21.7	21.1	21.0	20.7
<b>Recettes non pétrolières (dons exclus)</b>												
Cameroun	12.7	13.2	14.0	13.1	11.6	12.0	12.4	12.6	13.4	14.0	14.7	15.4
République centrafricaine	7.4	7.8	8.9	8.7	8.5	9.2	9.3	8.6	9.9	10.4	11.0	11.3
Tchad	8.4	8.7	8.1	9.4	8.6	8.6	9.2	9.1	9.6	10.1	10.6	11.1
République du Congo	15.9	14.7	13.3	14.0	13.3	13.5	15.0	15.0	16.0	17.0	17.7	18.2
Guinée équatoriale	5.6	4.7	5.0	5.0	5.0	4.4	5.6	5.0	6.0	7.0	7.7	8.2
Gabon	17.0	14.1	15.8	17.8	15.0	15.0	16.3	16.0	17.3	18.0	18.6	19.2
CEMAC	12.2	11.7	12.2	12.4	11.1	11.3	12.0	11.9	12.9	13.6	14.2	14.9

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Solde budgétaire global hors dons et investissements financés par des ressources extérieures.

<sup>2</sup> Renvoi aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 21/21.

Table 5. CEMAC : Conformité aux critères de convergence, 2016–25

	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	2021	2022	2023	2024	2025
	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 21/21 <sup>4</sup>	Est.	CR 21/21 <sup>4</sup>	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde budgétaire <sup>1</sup> (en % du PIB)												
Cameroun	-3.8	-4.3	-2.9	-4.2	-3.8	-3.3	-3.0	-3.3	-2.9	-2.3	-1.9	-1.1
République centrafricaine	-2.0	-1.1	-1.0	1.4	-2.5	-3.4	-1.3	-2.8	-1.0	-0.7	-0.9	-1.3
Tchad	-2.7	0.5	-0.8	-2.1	-3.8	-3.6	-0.7	-2.0	-0.8	0.4	0.4	1.0
République du Congo	-11.1	-3.3	-3.0	-2.6	-1.3	-0.2	-2.1	-0.3	1.1	1.7	3.3	2.8
Guinée équatoriale	-10.9	-1.5	-2.6	-1.5	-3.2	-0.4	-1.5	-2.1	-1.5	-0.5	0.0	-0.3
Gabon	-1.8	-2.1	-2.5	-1.4	-4.2	-3.5	-2.9	-2.9	-2.3	-1.4	-1.2	-0.5
Nombre de pays ne respectant pas ce critère	6	4	4	3	5	4	3	5	2	1	1	0
Hausse des prix à la consommation (≤ 3 %) (en %)												
Cameroun	0.9	0.6	1.1	2.5	2.8	2.4	2.3	2.3	2.1	2.0	2.0	2.0
République centrafricaine	4.9	4.2	1.6	2.7	2.1	2.3	1.8	3.7	2.5	2.5	2.5	2.5
Tchad	-1.6	-0.9	4.0	-1.0	3.5	4.5	3.0	2.6	2.8	2.8	2.9	3.0
République du Congo	3.2	0.4	1.2	2.2	2.4	1.8	2.6	2.6	2.8	3.0	3.0	3.0
Guinée équatoriale	1.4	0.7	1.3	1.2	5.7	4.8	3.5	0.5	3.1	3.1	3.1	3.1
Gabon	2.1	2.7	4.8	2.0	2.0	1.3	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Nombre de pays ne respectant pas ce critère	2	1	2	0	2	2	1	1	1	1	1	2
Niveau de la dette publique (≤ 70 % du PIB) (en % du PIB)												
Cameroun	33.3	37.7	39.6	42.3	44.1	45.6	44.2	45.6	45.1	44.2	43.2	41.1
République centrafricaine	53.9	50.3	50.0	47.2	45.9	44.1	43.4	46.4	44.0	42.3	40.4	38.6
Tchad	57.4	55.0	52.9	55.2	43.6	50.7	45.6	45.5	45.6	44.3	43.4	41.7
République du Congo	91.0	94.2	78.6	83.3	104.2	99.7	99.8	85.3	79.3	69.4	62.4	55.3
Guinée équatoriale	41.1	36.2	41.2	43.0	51.2	48.9	48.1	42.7	45.4	44.4	43.5	42.8
Gabon	64.2	62.9	60.9	59.5	73.2	76.6	71.6	76.8	69.6	67.3	64.0	60.0
Nombre de pays ne respectant pas ce critère	1	1	1	1	2	2	2	2	1	0	0	0
Non-accumulation d'arriérés publics <sup>2</sup> (≤ 0) (en % du PIB)												
Cameroun	...	1.4	-2.0	0.3	-0.4	-0.4	-0.4	-0.5	-0.6	0.0	0.0	0.0
République centrafricaine	-5.3	-8.0	-2.3	-3.5	-1.9	-2.0	-0.7	-0.3	-0.7	0.0	0.0	0.0
Tchad	0.7	0.5	-1.1	-1.7	-2.6	-1.4	-0.5	-1.3	-0.7	-1.1	-1.1	-1.1
République du Congo	2.3	11.9	7.0	-5.1	-7.5	3.1	...	-6.8	...	...	...	...
Guinée équatoriale	5.4	-3.5	-1.1	-0.2	0.8	0.6	-0.8	-3.0	-0.1	0.0	0.0	0.0
Gabon	...	-5.1	-1.5	-2.1	0.0	0.9	0.0	-1.4	-0.4	0.0	0.0	0.0
Nombre de pays ne respectant pas ce critère <sup>3</sup>	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

Remarque: Pour les premiers critères, le nombre de pays qui les violent correspond aux estimations de la Commission de la CEMAC jusqu'en 2017, et aux estimations des services du FMI par la suite. Pour les critères de non-accumulation d'arriérés, le nombre de pays ne respectant pas les critères reflète les estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Jusqu'en 2016, le solde budgétaire de base (c'est-à-dire le solde budgétaire global, hors dons et investissements financés sur ressources extérieures) devait être positif. À compter de 2017, le solde budgétaire de référence (c'est-à-dire le solde budgétaire global moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières supérieures à la moyenne observée au cours des trois années précédentes) doit être supérieur à -1,5 % du PIB.<sup>2</sup> Variation du ratio stock d'arriérés/PIB. Comprend les arriérés de paiement intérieurs et extérieurs. Données fournies par les autorités nationales (qui ne coïncident pas nécessairement avec les constatations des équipes de la CEMAC).<sup>3</sup> Évaluation de la Commission de la CEMAC à partir de : i) la non-accumulation de nouveaux arriérés durant l'année ; et ii) le remboursement progressif des arriérés existants conformément à un calendrier rendu public.<sup>4</sup> Renvoi aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 21/21.

**Table 6. CEMAC : Enquête monétaire, 2016–25**  
(milliard de FCFA, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	2021	2021	2021	2021	2022	2023	2024	2025
					CR 21/21 <sup>2</sup>		Jun. CR 21/21 <sup>2</sup>	Mar.	Jun.	CR 21/21 <sup>2</sup>					
	Est.	Est.	Est.	Est.		Est.		Est.	Proj.		Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(en milliards de CFA)															
Avoirs extérieurs nets	2,416	2,322	2,509	2,667	2,173	1,871	2,192	1,473	1,863	2,626	2,007	2,591	3,241	4,029	4,764
Dont : BEAC	2,254	2,131	2,379	2,730	2,189	1,980	2,241	1,599	1,958	2,556	2,111	2,679	3,342	4,119	4,840
Avoirs extérieurs	3,093	3,218	3,777	4,362	4,544	4,193	4,869	3,828	4,309	5,347	4,770	5,452	6,108	6,741	7,267
Dont : Compte d'opérations	1,156	2,552	3,360	3,740	2,272	3,633	2,434	2,966	2,155	2,673	2,385	2,726	3,054	3,370	3,634
Engagements extérieurs	-839	-1,088	-1,398	-1,632	-2,355	-2,213	-2,628	-2,228	-2,351	-2,791	-2,659	-2,773	-2,765	-2,622	-2,427
Banques commerciales	162	191	130	-63	-17	-109	-49	-127	-95	70	-104	-87	-101	-91	-75
Avoirs extérieurs	754	802	735	526	618	423	574	482	317	695	410	410	418	432	452
Engagements extérieurs <sup>1</sup>	-592	-611	-605	-589	-635	-532	-623	-609	-412	-625	-515	-497	-520	-523	-528
Avoirs intérieurs nets	8,140	8,190	8,854	9,364	10,493	11,490	10,967	11,979	12,000	10,665	12,506	12,688	13,101	13,304	13,446
Crédit net à l'État	2,689	2,937	3,464	4,266	5,997	6,385	5,547	6,603	6,863	6,468	7,645	8,422	9,027	8,758	8,246
BEAC, net	1,645	1,946	2,209	2,469	3,171	3,348	3,234	3,515	3,518	3,378	3,313	3,407	3,200	2,803	2,208
Dont :															
Avances et dette consolidée	2,446	2,770	2,773	2,772	2,787	2,770	2,772	2,779	2,772	2,779	2,751	2,534	2,306	2,104	1,842
Prêts du FMI	201	491	798	1,020	1,696	1,528	1,824	1,579	1,734	2,040	1,995	2,225	2,324	2,234	1,977
Dépôts des États	-1,002	-1,316	-1,363	-1,323	-1,312	-951	-1,362	-912	-988	-1,441	-1,432	-1,352	-1,430	-1,536	-1,611
Banques commerciales, net	1,044	991	1,256	1,798	2,825	3,037	2,313	3,088	3,345	3,090	4,331	5,015	5,827	5,956	6,038
Dont: Dépôts des États	867	873	781	794	-	925	-	970	-	-	-	-	-	-	-
Crédit net aux organismes publics	-418	-371	-280	-281	-157	-229	-142	-192	-222	-141	-222	-197	-182	-165	-132
Crédit net au secteur privé	7,082	6,955	7,243	6,988	6,585	6,994	7,506	7,018	7,020	6,345	6,805	6,780	7,021	7,402	7,891
Autres postes, net	-1,213	-1,331	-1,573	-1,609	-1,932	-1,660	-1,945	-1,451	-1,661	-2,007	-1,721	-2,317	-2,765	-2,690	-2,558
Monnaie au sens large	10,556	10,512	11,363	12,031	12,666	13,361	13,159	13,452	13,863	13,291	14,513	15,279	16,342	17,333	18,211
Circulation fiduciaire hors banques	2,432	2,436	2,577	2,752	2,854	3,116	2,934	3,082	3,299	3,117	3,384	3,924	4,271	4,697	5,095
Dépôts bancaires	8,123	8,076	8,787	9,279	9,811	10,245	10,225	10,369	10,564	10,174	11,129	11,355	12,071	12,636	13,115
(variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)															
Avoirs extérieurs nets	-31.4	-0.9	1.8	1.4	-3.3	-6.6	-5.7	-3.0	-8.3	3.6	1.0	4.0	4.3	4.8	4.2
Avoirs intérieurs nets	26.7	0.5	6.3	4.5	8.6	17.7	10.7	3.7	18.9	1.4	7.6	1.3	2.7	1.2	0.8
Crédit net à l'État	24.3	2.4	5.0	7.1	14.4	17.6	5.9	1.6	16.4	3.7	9.4	5.4	4.0	-1.6	-3.0
Crédit net au secteur privé	2.1	-1.2	2.7	-2.2	-3.3	0.1	7.9	0.2	4.0	-1.9	-1.4	-0.2	1.6	2.3	2.8
Autres postes, net	-0.6	-1.1	-2.3	-0.3	-3.5	-0.4	-4.1	1.6	-1.8	-0.6	-0.5	-4.1	-2.9	0.5	0.8
Monnaie au sens large	-4.6	-0.4	8.1	5.9	5.3	11.1	5.0	0.7	10.6	4.9	8.6	5.3	7.0	6.1	5.1
Vélocité (PIB/monnaie au sens large)	4.5	4.7	4.7	4.5	4.0	3.8	4.0	3.9	4.0	4.0	3.8	3.8	3.7	3.7	3.7
(% du PIB)															
Monnaie au sens large	22.2	21.2	21.5	22.1	25.3	26.2	24.9	25.5	25.0	25.2	26.2	26.6	27.0	27.2	26.9
Dépôts des banques privées	12.3	11.7	11.9	12.3	14.1	14.5	13.9	14.1	13.7	13.9	14.5	14.2	14.4	14.3	14.0
Crédit net au secteur privé	14.9	14.0	13.7	12.8	13.1	13.7	14.2	13.3	12.7	12.0	12.3	11.8	11.6	11.6	11.7

Sources : BEAC et estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Les données sur les passifs des banques commerciales à l'étranger ont été révisées pour inclure les passifs à moyen et long terme (jusqu'ici présentés dans les autres postes, nets).

<sup>2</sup> Renvoi aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 21/21.

**Table 7. CEMAC : Comptes synthétisés de la banque centrale, 2017–25**  
(milliard de FCFA, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019	2020	2020	2021	2021	2021	2021	2021	2022	2023	2024	2025
				Jun.		Mar.	Jun.	Jun.	CR 21/21 <sup>2</sup>	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 21/21 <sup>2</sup>	Proj.	CR 21/21 <sup>2</sup>	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
											131			
<b>Avoirs extérieurs nets</b>														
Avoirs <sup>1</sup>	2,131	2,379	2,730	2,954	1,980	1,599	2,241	1,958	2,556	2,111	2,679	3,342	4,119	4,840
Unallocated	3,218	3,777	4,362	4,905	4,193	3,828	4,869	4,309	5,347	4,770	5,452	6,108	6,741	7,267
Cameroon	638	452	308	360	101	93	301	101	301	101	101	101	101	101
CAR	1,770	2,004	2,199	2,244	2,153	2,142	2,260	2,239	2,328	2,505	2,770	2,996	3,307	3,610
Congo	206	215	214	227	242	237	264	241	282	241	252	275	293	311
Gabon	216	251	617	706	643	508	814	631	1,070	602	765	1,002	1,111	1,181
EG	537	766	813	1,022	808	722	821	824	834	840	905	977	1,036	1,081
Chad	-31	-5	21	23	30	9	178	30	284	212	339	374	430	506
Dont :	-117	93	191	323	216	116	231	242	247	268	319	382	462	476
Compte d'opérations	2,552	3,360	3,740	4,264	3,633	2,966	2,434	2,155	2,673	2,385	2,726	3,054	3,370	3,634
Engagements	-1,088	-1,398	-1,632	-1,950	-2,213	-2,228	-2,628	-2,351	-2,791	-2,659	-2,773	-2,765	-2,622	-2,427
Unallocated	-17	-16	80	-17	233	228	-17	233	-16	233	233	233	233	233
Cameroon	-448	-529	-546	-749	-809	-822	-816	-809	-816	-970	-1,055	-1,109	-1,102	-1,022
CAR	-132	-163	-177	-205	-193	-216	-231	-210	-238	-207	-218	-223	-203	-177
Congo	-96	-89	-138	-132	-203	-160	-252	-203	-327	-203	-203	-203	-203	-200
Gabon	-230	-348	-428	-427	-577	-589	-599	-606	-596	-636	-671	-658	-592	-485
EG	-24	-26	-146	-145	-297	-295	-292	-347	-336	-425	-470	-471	-458	-431
Tchad	-140	-227	-276	-274	-366	-374	-422	-409	-461	-452	-389	-336	-296	-345
-----														
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	2,066	2,316	2,316	2,503	3,459	3,776	3,253	3,636	3,205	3,622	3,555	3,285	2,951	2,700
Crédit net à l'État	1,946	2,209	2,469	2,692	3,348	3,515	3,234	3,518	3,378	3,313	3,407	3,200	2,803	2,208
Créances	3,261	3,571	3,792	4,059	4,299	4,427	4,596	4,506	4,819	4,746	4,759	4,630	4,338	3,819
Avances et dette consolidée	2,770	2,773	2,772	2,771	2,770	2,779	2,772	2,772	2,779	2,751	2,534	2,306	2,104	1,842
Crédit au FMI	491	798	1,020	1,288	1,528	1,579	1,824	1,734	2,040	1,995	2,225	2,324	2,234	1,977
Dépôts des États	-1,316	-1,362,6	-1,323,1	-1,366,4	-951	-912	-1,362	-988	-1,441	-1,432	-1,352	-1,430	-1,536	-1,611
dont non alloués	-1	-2	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
Cameroon	-656	-558	-496	-533	-371	-422	-336	-442	-292	-522	-415	-307	-231	-226
RépublPue centrafricaine	-45	-39	-37	-29	-15	-10	-10	-15	-23	-27	-22	-34	-37	-31
Tchad	-93	-227	-113	-254	-129	-80	-135	-145	-146	-161	-195	-226	-265	-291
RépublPue du Congo	-93	-64	-214	-159	-101	-87	-520	-116	-579	-342	-258	-305	-326	-344
Guinée équatoriale	-114	-157	-225	-198	-121	-120	-145	-47	-145	-136	-139	-119	-116	-92
Gabon	-315	-316	-237	-192	-212	-192	-215	-223	-255	-243	-322	-438	-559	-626
Créances nettes sur des établissements financiers	440	432	274	259	377	585	350	384	157	574	414	351	414	758
Autres postes, net	-319	-324	-426	-448	-266	-324	-331	-266	-331	-266	-266	-266	-266	-266
Base monétaire	4,197	4,695	5,046	5,458	5,439	5,375	5,495	5,594	5,761	5,733	6,234	6,627	7,070	7,540
Monnaie en circulation	2,436	2,577	2,752	2,811	3,116	3,082	2,934	3,299	3,117	3,384	3,924	4,271	4,697	5,095
Réserves des banques	1,717	2,050	2,222	2,541	2,245	2,199	2,540	2,197	2,521	2,258	2,268	2,315	2,363	2,405
dont Réserves obligatoires	442	569	700	715	743	765	771	766	767	807	824	876	917	952
Réserves excédentaires	977	1,125	1,160	1,493	1,145	1,074	1,386	1,074	1,356	1,064	1,049	1,019	1,007	997
Encaisses	297	356	363	333	357	360	383	357	398	387	395	420	440	457
Autres	44	68	72	106	78	94	20	98	123	90	42	41	10	40
<i>Pour mémoire :</i>														
Couverture de réserve de la monnaie au sens large (en %)	31	33	36	39	31	29	37	31	40	33	36	37	39	39,9
Base monétaire/dépôts (en %)	52,0	53,4	54,4	56,1	53,1	52,5	53,7	53,0	56,6	51,5	54,9	54,9	55,9	57,5

Sources : BEAC.

<sup>1</sup> Réserves internationales brutes, incluant l'or, les réserves de change, la position des réserves auprès du FMI et le solde global net du compte d'opérations auprès du Trésor français.<sup>2</sup> Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 21/21.

**Table 8. CEMAC : Avoirs extérieurs nets à la banque centrale, 2016–25**

(milliard de FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	2021	2021	2021	2021	2022	2023	2024	2025
							Mar.	Jun.	Jun.						
	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 21/21 <sup>1</sup>	Est.	Est.	CR 21/21 <sup>1</sup>	Proj.	CR 21/21 <sup>1</sup>	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets de la BEAC															
Encours	2,254	2,131	2,379	2,730	2,189	1,980	1,599	2,241	1,958	2,556	2,111	2,679	3,342	4,119	4,840
Variation par rapport à la fin de l'exercice pré	-3,294	-123	248	348	-540	-750	-381	52	-22	367	131	567	664	777	721
dont Cameroun	-824	216	152	178.7	-278	-309	-24	68	86	137	192	180	172	317	384
République centrafricaine	12	35	-22	-15	3	12	-28	-8	-17	4	-15	1	18	39	43
Congo	-912	-207	43	313	95	-41	-95	-14	-15	170	-40	163	237	108	73
Gabon	-630	-64	111	-34	-178	-154	-98	15	-13	30	-26	29	86	125	152
Guinée équatoriale	-712	-43	25	-95	0	-143	-18	11	-50	73	55	82	35	68	104
Tchad	-448	45	123	48	-82	-65	-108	-23	-17	-47	-33	-13	10	41	62
non alloués	220	-105	-185	-49	-102	-53	-13	-1	0	0	0	0	0	0	0

Sources : BEAC et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 21/21.

**Table 9. CEMAC : Indicateurs de stabilité financière, 2015–20**  
(Pourcentage)

	2015	2016	2017	2018	2019 <sup>4</sup>	2020 <sup>4</sup> Q1	2020 <sup>4</sup> Q2	2020 <sup>4</sup> Q3	2020 <sup>4</sup> Q4
<b>Capital</b>									
Ratio d'adéquation des fonds propres <sup>1,2</sup>	14.0	13.4	16.1	16.5	13.0	12.6	12.6	13.8	12.7
<b>Qualité de l'actif</b>									
Ratio des prêts non-performants (bruts) sur les prêts totaux (bruts)	9.6	11.9	14.6	17.4	19.1	20.0	21.3	20.8	19.3
<b>Gains et rentabilité</b>									
Rendement des capitaux propres	16.4	23.5	16.4	30.8	17.1	...	...	...	11.1
Rendement de l'actif <sup>3</sup>	1.7	2.5	1.9	3.7	1.9	...	...	...	0.7
<b>Liquidité</b>									
Ratio actifs liquides / passifs à court terme	151.9	141.3	158.2	163.5	153.5	166.6	176.9	165.1	167.3
Total des dépôts par rapport au total des prêts (non interbancaires)	111.6	102.3	101.5	104.2	114.1	115.4	132.7	131.2	128.8
<b>Crédit</b>									
Prêts bruts (banques) - milliards de francs CFA	8486	8991	8814	9071	10761	7773	8235	8431	8930
Prêt brut - taux de croissance annualisé	10.2	5.9	-2.0	2.9	18.63	-9.38	-23.34	-21.01	-17.01

Source: Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

1 Les bénéfices de l'année en cours sont exclus de la définition des fonds propres réglementaires, conformément aux directives de l'accord de capital de Bâle I. Les provisions générales sont incluses dans les fonds propres Tier 2 à hauteur d'un montant égal à 1,25% des actifs pondérés en fonction des risques. Le capital réglementaire est la somme des fonds propres Tier 1 et du minimum des fonds propres Tier 1 et Tier 2.

2 Les actifs pondérés en fonction des risques sont estimés à l'aide des pondérations de risque suivantes: 0% - réserves de trésorerie en devises nationales et étrangères et créances sur la banque centrale; 100% - tous les autres actifs.

3 Le rapport entre les bénéfices après impôts et la moyenne des actifs totaux de début et de fin de période.

4 Données provisoires.

**Table 10. CEMAC : Besoins et sources de financement, 2020–23**  
(milliard de FCFA)

	2020 Proj.	2021 <sup>1</sup> Proj.	2022 <sup>1</sup> Proj.	2023 <sup>1</sup> Proj.	Total 2021-23 Proj. (Milliard d'euros)
<b>Besoins de financement</b>	1552	1231	1100	827	4.8
Balance globale des paiements	-1725	-669	-468	-221	-2.1
Avoirs de réserve (-accumulation)	173	-563	-632	-606	-2.7
<b>Sources de financement</b>					
Financement du FMI <sup>2</sup>	576	106	...	...	0.2
Support budgétaire d'autres donateurs	452	282	...	...	0.4

1/ Données provisionnelles  
2/ Reflète les programmes FMI existants et l'aide d'urgence.

## Annexe I. Réformes prioritaires pour une croissance plus forte et plus inclusive

### Note de synthèse conjointe du FMI et de la Banque mondiale sur la promotion d'une croissance durable et inclusive dans la CEMAC, mesures et réformes structurelles suggérées — Résumé

- 1. La CEMAC a été durement frappée par deux chocs en l'espace de quelques années seulement.** Survenu en 2015–16, le premier choc a été déclenché par une chute brutale des cours du pétrole, qui demeure le principal produit d'exportation et la principale source de recettes des pays de la CEMAC, juste au moment où bon nombre de ces pays renforçaient leurs programmes d'investissement public. En riposte, les pays de la CEMAC ont agi de manière coordonnée en entreprenant de vastes ajustements budgétaires dans le cadre de programmes appuyés par le FMI et le Groupe de la Banque mondiale. Les soldes extérieurs étaient en train de se redresser lorsque, au premier trimestre de 2020, le monde a connu son pire choc économique depuis la Seconde Guerre mondiale, avec la pandémie de COVID-19 et, une fois de plus, un effondrement des cours du pétrole. Il s'en est suivi un grave choc sur la demande et l'offre, qui a été exacerbé par le coût social et économique des mesures visant à endiguer la propagation du virus. Cette deuxième crise s'est abattue sur la région avant que les amortisseurs budgétaires et extérieurs n'aient eu le temps de se remettre complètement de la précédente, et il risque de réduire à néant les gains difficilement acquis depuis le premier choc.
- 2. Les autorités de la CEMAC avaient essayé de s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité de la région, à savoir une économie pour l'essentiel non diversifiée et trop dépendante du pétrole.** La commission de la CEMAC avait mis en place un programme de réformes économiques et financières à grande échelle (PREF). Ce programme englobe un ensemble de réformes organisées autour de cinq piliers pour poser les jalons d'une croissance plus diversifiée, inclusive et tirée par le secteur privé, et d'une meilleure gouvernance du secteur public. Les premières mesures visaient à resserrer les liens financiers avec le FMI et les autres partenaires au développement. Alors que la première génération de programmes appuyés par le FMI touche à sa fin et que la plupart des pays de la CEMAC ont bénéficié d'une aide financière d'urgence considérable de la part du FMI pour faire face aux retombées sociales et économiques de la crise de la COVID-19, il est désormais urgent de définir les réformes importantes qui soutendront la deuxième génération de programmes en vue de faire progresser le PREF et de s'attaquer en priorité aux obstacles à la croissance.
- 3. Les principales recommandations sont résumées dans le tableau ci-après.** Si ces recommandations offrent un cadre cohérent pour orienter les réformes et favoriser une croissance inclusive, il reviendra aux autorités régionales et nationales de les traduire en mesures spécifiques avec l'accompagnement du FMI et du Groupe de la Banque mondiale. Comme

l'indiquent différentes parties de la présente note, parmi les principaux obstacles à une croissance plus inclusive et résiliente figure le manque d'adhésion, notamment au niveau le plus élevé, à un programme de réformes solide et stratégique.

Tableau 1. Principales recommandations

Piliers	Réformes	Institutions responsables	Calendrier
Gestion des finances publiques	<p>Renforcer la direction des finances publiques de la commission de la CEMAC</p> <p>1<sup>ère</sup> étape. Recrutement de spécialistes des finances publiques pour superviser la mise en œuvre des directives régionales.</p> <p>2<sup>e</sup> étape. Réalisation et publication d'une évaluation de la mise en œuvre des directives régionales.</p> <p>3<sup>e</sup> étape. Réflexion stratégique sur de nouvelles réformes au niveau régional.</p>	Commission de la CEMAC	<p>Fin 2021</p> <p>Chaque semestre à compter de janvier 2022</p> <p>Mi-2022</p>
	<p>Soutenir les efforts nationaux de mise en œuvre des directives régionales relatives aux finances.</p> <p>1<sup>ère</sup> étape. Adoption de stratégies de réformes dans tous les pays conformément aux délais de 2024 et aux orientations régionales établies en collaboration avec la Banque mondiale.</p> <p>2<sup>e</sup> étape. Création d'unités chargées de faire le suivi des stratégies.</p>	Commission de la CEMAC / ministère des Finances de chaque pays de la CEMAC	<p>Début 2022</p> <p>Début 2022</p>
	<p>Établir et renforcer les institutions supérieures de contrôle des finances publiques (cours des comptes).</p> <p>1<sup>ère</sup> étape. Généralisation des conditions institutionnelles et juridiques pour des institutions de contrôle efficaces dans tous les pays (ex. : nouveau cadre juridique).</p> <p>2<sup>e</sup> étape. Renforcement des capacités des institutions supérieures de contrôle afin qu'elles produisent des audits conformes aux normes de l'INTOSAI.</p>	Pays de la CEMAC	<p>Mi-2021</p> <p>Fin 2024</p>



Tableau 1. Principales recommandations (suite)

Piliers	Réformes	Institutions responsables	Calendrier
<b>Gestion et réforme des entreprises publiques</b>	<p>Renforcer les capacités des ministères des Finances pour suivre les résultats des entreprises publiques et préparer des rapports agrégés sur leur portefeuille.</p> <p>Publier les états financiers vérifiés de toutes les entreprises publiques d'importance systémique.</p> <p>Publier un rapport annuel agrégé sur les résultats et la situation financière (du portefeuille) des entreprises publiques.</p>	<p>Ministères des Finances</p> <p>Ministères des Finances et entreprises publiques</p> <p>Gouvernements/ministères des Finances</p>	<p>Court terme / moyen terme</p> <p>À court terme</p> <p>Moyen terme</p>
<b>Climat des affaires</b>	<p>Définir, sous la coordination de la commission de la CEMAC, une stratégie régionale de révision du régime fiscal en vue de simplifier la fiscalité, et créer des solutions permettant de déclarer et de payer les impôts en ligne.</p> <p>Réviser le code de procédures civiles et commerciales pour y incorporer les meilleures pratiques internationales de justice commerciale.</p> <p>Améliorer le système judiciaire et les tribunaux commerciaux en les dotant de capacités spécifiques pour traiter les délits commerciaux et financiers.</p>	<p>Ministères des Finances /autorités fiscales</p> <p>Ministères de la Justice</p> <p>Ministères de la Justice</p>	<p>D'ici deux à trois ans</p> <p>D'ici deux à trois ans</p> <p>D'ici deux à trois ans</p>
<b>Administration fiscale et douanière</b>	<p>Moderniser les douanes et instaurer des solutions automatisées de dédouanement des marchandises en adoptant un code communautaire de procédures fiscales et en créant l'observatoire régional.</p> <p>Améliorer la réglementation et les procédures douanières pour veiller à l'application de la réglementation des changes et arrêter des procédures d'échange des données.</p> <p>Renforcer les capacités de surveillance du commerce du pétrole en suivant les flux et en échangeant les données avec les pays importateurs.</p>	<p>Ministères des Finances/ Douanes/Commission</p> <p>Ministères des Finances/ Douanes/BEAC</p> <p>Ministères des Finances/ Douanes/BEAC</p>	<p>Un an</p> <p>Un à deux ans</p> <p>D'ici deux à trois ans</p>

**Tableau 1. Principales recommandations (suite)**

<b>Piliers</b>	<b>Réformes</b>	<b>Institutions responsables</b>	<b>Calendrier</b>
<b>Marché régional et agriculture</b>	Lancer pleinement et efficacement le régime unique de transit.	Ministères chargés des douanes et des transports, départements des douanes et commission de la CEMAC	À déterminer
<b>Développement du secteur financier et inclusion financière</b>	Garantir l'interopérabilité des systèmes de paiement.	GIMAC/BEAC	12 mois
	Promouvoir les services financiers numériques en utilisant les technologies financières et des plans d'action d'inclusion financière.	BEAC/COBAC/gouvernements nationaux	18 mois
	Activer les marchés de capitaux au moyen d'émissions régulières de titres d'État aux conditions du marché et en envisageant la cotation partielle des entreprises publiques viables.	BEAC/COSUMAF/ Ministères nationaux des Finances	12–18 mois
	Améliorer l'application des garanties en établissant des registres utiles et des tribunaux commerciaux.	BEAC, COBAC, ministères des Finances/de la Justice	12–24 mois
<b>Développement du secteur financier et inclusion financière</b>	Promouvoir la création de régimes de garanties partielles du crédit pour favoriser l'essor des PME et des MPME viables dans les secteurs contribuant à la croissance.	Ministères des Finances/gouvernements nationaux	12–24 mois
	Promouvoir la discipline de marché dans le secteur financier en révisant les obligations de transparence et d'information des banques.	BEAC, COBAC	12–24 mois
<b>Libérer le capital humain : investir dans la population et la protéger</b>	Assurer l'accès pour tous à la vaccination anti-COVID à l'aide du mécanisme COVAX et d'autres sources, en mobilisant d'autres sources de financement et en concevant des plans de déploiement robustes.	Ministères des Finances, ministères de la Santé	Immédiat

Tableau 1. Principales recommandations (suite)

Piliers	Réformes	Institutions responsables	Calendrier
	<p>Élargir et redéfinir les priorités de financement national des systèmes de santé, en vertu des engagements pris par les dirigeants africains dans une déclaration prononcée à l'issue de leur réunion.</p> <p>Renforcer les systèmes de santé en mettant l'accent sur les soins de santé primaires.</p> <p>Accroître la capacité des pays à prévenir et détecter les urgences de santé publique et à y réagir.</p> <p>Agir sur les déterminants multisectoriels des résultats en matière de nutrition et de santé, notamment en créant des impôts favorables à la santé (ex. : sur l'alcool et le tabac), et en élargissant l'accès à l'eau et à l'assainissement.</p>	<p>Ministère des Finances</p> <p>Ministère de la Santé</p> <p>Tous les ministères pertinents, en application d'un plan d'action conjoint.</p> <p>Tous les ministères pertinents, en application d'un plan d'action conjoint.</p>	<p>12–26 mois</p> <p>12–24 mois</p> <p>12–24 mois</p> <p>12–24 mois</p>
<p><b>Améliorer les résultats scolaires, fondement d'une prospérité future</b></p>	<p>À rassurer le retour aux écoles à temps plein en toute sécurité et lancer des programmes de rattrapage du temps perdu.</p> <p>Protéger le financement de l'éducation tout en améliorant l'efficacité et la transparence de l'allocation et du flux des ressources dans le secteur de la santé.</p> <p>Renforcer la gouvernance, la gestion, la planification et la responsabilisation du secteur, notamment en mettant l'accent sur les enseignants et les réformes de la fonction publique tout au long du cycle éducatif.</p>	<p>Ministères de l'Éducation et parties prenantes pertinentes.</p> <p>Ministères des Finances et de l'Éducation.</p> <p>Ministères des Finances et de l'Éducation, si possible administration publique.</p>	<p>Immédiat</p> <p>Immédiat</p> <p>12–24 mois</p>

<b>Tableau 1. Principales recommandations (suite)</b>			
<b>Piliers</b>	<b>Réformes</b>	<b>Institutions responsables</b>	<b>Calendrier</b>
	S'attaquer aux problèmes d'équité et de résilience dans l'accès à une éducation de qualité, aux infrastructures scolaires au système éducatif (élargir l'utilisation de la technologie et l'apprentissage à distance).	Ministères des Finances et de l'Éducation	12–36 mois
<b>Renforcer les compétences</b>	Promouvoir le développement des compétences numériques dans l'ensemble du système.	Ministères des Finances Ministères sociaux (ex. Éducation, Travail, Développement des compétences, etc.)	12–24 mois
	Renforcer l'éducation post-élémentaire dans un souci de diversification économique, en particulier en améliorant la pertinence du programme de développement des compétences pour le marché du travail, en impliquant les employeurs dans la conception et la prestation du développement des compétences et des programmes d'enseignement supérieur.	Ministères des Finances Ministères sociaux (ex. Éducation, Travail, Développement des compétences, etc.)	12–24 mois
<b>Créer ou élargir les dispositifs de protection sociale pour aider les ménages à gérer les chocs, protéger et investir dans leur capital humain</b>	Continuer d'élargir la couverture en accordant la priorité aux plus vulnérables.	Ministères des Finances et ministères chargés des affaires sociales	Immédiat
	Diversifier les instruments de protection sociale et élargir la couverture verticalement en venant en aide aux travailleurs non pauvres du secteur informel actuellement exclus du système de protection sociale.	Ministères des Finances et ministères chargés des affaires sociales	Immédiat
<b>Tableau 1. Principales recommandations (suite et fin)</b>			

Piliers	Réformes	Institutions responsables	Calendrier
	<p>Élargir l'espace réservé à la protection sociale en réorientant les ressources des dépenses régressives (subventions à l'énergie, régimes de pension publics) vers l'assistance sociale pour lutter contre la pauvreté.</p> <p>Continuer d'exploiter les dispositifs de protection sociale pour encourager l'investissement dans le capital humain.</p> <p>Créer des systèmes de prestation inclusifs et réactifs aux chocs pour faciliter l'identification, l'enregistrement et la prestation des services (registres sociaux, systèmes d'identification fondateurs) et accélérer l'adoption des paiements numériques.</p> <p>Renforcer le cadre stratégique et institutionnel de conception, d'exécution et de gestion des programmes de protection sociale.</p>	<p>Ministères des Finances et ministères chargés des affaires sociales</p> <p>Ministères des Finances et ministères chargés des affaires sociales</p> <p>Ministères des Finances et ministères chargés des affaires sociales</p> <p>Ministères des Finances et ministères chargés des affaires sociales</p>	<p>12–24 mois</p> <p>12–24 mois</p> <p>12–24 mois</p> <p>12–24 mois</p>
<p><b>Privilégier des investissements transversaux à haut rendement pour accélérer le développement du capital humain</b></p>	<p>Investir dans les premières années de vie, en mettant l'accent sur la malnutrition, le développement de la petite enfance et l'éducation préscolaire.</p>	<p>Ministères des Finances et ministères chargés des affaires sociales</p>	<p>12–24 mois</p>
	<p>Adopter des stratégies globales pour autonomiser les filles et les femmes et prévenir les grossesses précoces.</p>	<p>Ministères de la Planification et ministères de tutelle pertinents</p>	<p>12–24 mois</p>

## Annexe II. Engagements politiques lors des discussions tripartites de mai 2021

### CONSULTATION TRIPARTITE ENTRE LES ÉTATS, LES INSTITUTIONS DE LA CEMAC ET LE FMI

---

#### RECOMMANDATIONS

La cinquième consultation tripartite entre les États membres, les Institutions de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et les partenaires techniques et financiers s'est tenue le 21 mai 2021, par visio-conférence.

Examinant l'évolution du cadre macroéconomique sous-régional et constatant qu'en dépit des progrès encourageants réalisés dans la mise en œuvre de la première phase du Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) et des accords individuels des États membres avec le FMI appuyés par les partenaires techniques et financiers extérieurs, les économies de la CEMAC demeurent fortement vulnérables aux chocs exogènes et subissent particulièrement les effets de la crise de COVID-19 ;

Se félicitant des financements extérieurs mobilisés en 2020, dans le cadre de l'exécution des programmes et des facilités d'urgence du FMI et des autres partenaires, qui ont allégé les pressions budgétaires et contribué à la stabilité externe de la monnaie ;

Insistant néanmoins sur l'ampleur de l'impact et la persistance des répercussions négatives de la pandémie de COVID-19 sur le cadre macroéconomique sous-régional, dans un contexte des tensions socio-politiques et sécuritaires, de forte volatilité des cours du pétrole et des incertitudes entourant la reprise économique mondiale ;

Relevant qu'en 2020, la CEMAC a enregistré une récession économique de 2,1 %, contre une croissance positive de niveau équivalent en 2019, ainsi qu'un alourdissement des déficits budgétaire et extérieur courant respectivement à 4,1 % et 5,9 % du PIB et une baisse importante des réserves extérieures régionales ;

Reconnaissant l'urgence de renforcer la viabilité des finances publiques, la stabilité monétaire et la résilience des économies, à travers des programmes de deuxième génération axés sur l'accélération de la croissance et la réduction de la pauvreté ;

Soulignant l'importance de maintenir des politiques économiques saines, soutenues par les réformes structurelles, l'appui adéquat de la communauté internationale des bailleurs de fonds et les différentes initiatives internationales, y compris celles relatives à l'allègement de la dette, afin de promouvoir une croissance forte et inclusive ;

Marquant l'intérêt et l'adhésion particulier des Membres du Comité Ministériel de la CEMAC aux résolutions prises lors du Sommet de Paris sur le financement des économies africaines relatives à l'augmentation de l'aide financière au profit du Continent pour favoriser la relance post-COVID ;

***Sachant par ailleurs que les États de la CEMAC ont exprimé leur engagement à poursuivre la mise en œuvre coordonnée de la stratégie régionale de sortie de crise dans un esprit communautaire et solidaire ;***

***Exprimant leur convergence de vue sur les axes de réformes prioritaires dévolues au second cycle de programmes, devant permettre aux pays de la CEMAC de renouer avec une croissance durable, inclusive et résiliente, et servir de catalyseurs pour la mobilisation des financements externes, les participants recommandent :***

**Aux États membres :**

- De requérir l'engagement des plus Hautes Autorités à impulser une nouvelle dynamique dans l'exécution de la stratégie communautaire et solidaire de sortie de crise, dans le cadre des programmes de deuxième génération, et à poursuivre les efforts coordonnés pour améliorer le cadre macroéconomique de la Sous-région ;
- D'achever les négociations entamées avec les services du FMI pour la mise en place des programmes économiques et financiers de deuxième génération ;
- De mettre à profit le cadre des initiatives internationales pour avoir accès aux vaccins contre la COVID-19 à coût abordable et assurer une vaccination élargie des populations ;
- De mettre en œuvre des politiques budgétaires propices pour ramener l'endettement public et la position extérieure régionale à des niveaux soutenables, tout en priorisant les dépenses et en améliorant la mobilisation des recettes intérieures ;
- D'exécuter les réformes structurelles prioritaires convenues avec le FMI et la Banque Mondiale en ce qui concerne notamment le renforcement de la gouvernance, la lutte contre la corruption, l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration du climat des affaires ;
- De renforcer les politiques sectorielles permettant d'assurer la transformation structurelle des économies, incluant le développement des infrastructures, la promotion de la digitalisation et l'amélioration de l'accès à l'énergie ;

- De responsabiliser les différents départements ministériels dans le suivi de la mise en œuvre des réformes identifiées et d'intensifier la communication à l'endroit des populations pour une bonne appropriation.
- De recourir, avec l'appui du FMI et de la Banque Mondiale, à l'Initiative du G20 pour la suspension du service de la dette des pays à faible revenu, élargie au cadre commun de traitement de la dette ;
- D'utiliser judicieusement la nouvelle allocation générale de DTS du FMI pour consolider les réserves de change, réduire le stock de la dette intérieure, couvrir les dépenses urgentes engendrées par la pandémie de COVID-19 ou financer partiellement les dépenses d'investissement dans des secteurs à forte valeur ajoutée.

***Pour soutenir les États membres dans leur riposte contre la COVID-19 et favoriser la relance économique, il est recommandé aux Institutions communautaires, notamment :***

**Au niveau de la BEAC :**

- De maintenir une orientation appropriée de la politique monétaire et de la gestion de la liquidité bancaire, afin de garantir la stabilité externe de la monnaie commune et d'améliorer la transmission de la politique monétaire ;
- D'approfondir la réflexion sur la stratégie cohérente et coordonnée de suspension des mesures d'assouplissement déployées pour faire face aux effets de la pandémie de COVID-19 ;
- De poursuivre les réformes d'approfondissement du marché monétaire et des titres publics de la CEMAC, visant notamment la diversification des investisseurs, et la redynamisation du marché boursier ;
- D'élaborer une stratégie d'inclusion financière à l'échelle sous-régionale pour améliorer l'accès des populations aux services financiers ;
- De finaliser les discussions avec les industries extractives en vue d'une application équitable de la réglementation des changes.

**Au niveau de la COBAC :**

- De poursuivre les efforts visant à préserver la stabilité financière, tout en envisageant les conditions de sortie des mesures d'allègement de la réglementation prudentielle appliquées aux établissements de crédit et de microfinance pour leur permettre de retarder les pertes liées à la pandémie ;
- De veiller au respect par les banques des normes prudentielles ;

- De poursuivre les efforts de modernisation du cadre réglementaire ;
- De contribuer à la résolution des banques en difficulté par l'application stricte des dispositions de la réglementation bancaire y relative.

**Au niveau de la Commission de la CEMAC :**

- D'assurer l'application des Directives des finances publiques afin de circonscrire l'accumulation des arriérés de paiements dans les États membres ;
- D'assurer la mise en œuvre efficace du cadre de surveillance multilatérale, assorti du mécanisme de sanctions en cours d'adoption ;
- De mobiliser les financements annoncés pour la mise en œuvre des projets intégrateurs prioritaires dans la CEMAC ;
- D'instaurer un cadre institutionnel de coordination et de suivi du programme sous-régional des réformes structurelles, assorti d'un calendrier adapté aux priorités établies.

***Enfin, pour accompagner les pays membres de la CEMAC dans la riposte à la crise sanitaire et la mise en œuvre des réformes structurelles prioritaires axées sur la diversification économique et le renforcement de leur résilience aux chocs externes, les partenaires au développement sont exhortés à :***

- Soutenir les États de la CEMAC à travers la mise en œuvre des programmes de deuxième génération axés sur la croissance, et requérant l'approfondissement des réformes structurelles prioritaires, afin d'atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 et d'améliorer le niveau de vie des populations ;
- Promouvoir dans le cadre des programmes un équilibre suffisamment adéquat et réaliste entre l'ajustement budgétaire et externe, le rythme de la mise en œuvre des réformes structurelles et le niveau des appuis budgétaires nécessaires à la stabilisation du cadre macroéconomique et à la relance économique sous-régionale ;
- Mobiliser davantage de ressources au titre des appuis budgétaires pour atténuer les incertitudes potentielles en matière de financement des programmes de deuxième génération ;
- Parvenir à une résolution appropriée de la problématique de la dette intérieure et extérieure des États membres en vue de créer des marges budgétaires utiles à la réalisation des investissements rentables ;
- Transformer les appuis budgétaires en appuis projets dans l'hypothèse d'une persistance des difficultés à faire aboutir les revues, afin d'éviter une déperdition des financements nécessaires au renforcement de la croissance ;

- Tenir compte de la donne sécuritaire dans l'appréciation des performances des programmes de certains pays de la CEMAC ;
- Prioriser les programmes qui favorisent la transformation structurelle des économies et soutenir les États, en particulier enclavés dans le développement des infrastructures d'énergie et de transport, la transformation digitale, et impulser un meilleur alignement des réformes aux spécificités sectorielles des États ;
- Soutenir les politiques d'industrialisation axées sur la transformation locale des matières premières ;
- Procéder au séquençage approprié des actions associées aux critères de décaissement des appuis budgétaires et ceux relatifs aux projets dans le cadre de la mise en œuvre des réformes ;
- Mettre en place des programmes de longue durée et aux conditionnalités maîtrisées permettant de faire aboutir les réformes structurelles ;
- Assurer une coordination étroite des créanciers extérieurs publics et privés afin de favoriser la mise en œuvre des initiatives internationales relatives au traitement de la dette des pays vulnérables, pour préserver ou restaurer la viabilité de l'endettement des pays membres de la CEMAC ;
- Ne pas réduire les financements destinés aux pays de la CEMAC suite à la nouvelle allocation de DTS envisagée.

Au terme de cette concertation, les participants ont convenu de tenir la prochaine réunion tripartite au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021.

Enfin, les Ministres et les responsables des Institutions sous régionales ont réitéré leurs remerciements au FMI, à la Banque Mondiale, à la BAD et aux autres partenaires au développement pour leur attention aux sollicitations des pays de la CEMAC confrontés aux conséquences de la pandémie de COVID-19.

Fait à Yaoundé, le 21 mai 2021

Le Président du Comité ministériel  
Union monétaire de l'Afrique centrale,

Louis Paul Motaze

## Appendice I. Suivi de la Lettre d'appui aux programmes de redressement et de réforme des pays membres de la CEMAC

Madame Kristalina Georgieva  
Directrice générale  
Fonds monétaire international  
700 19th Street, NW  
Washington, DC 20431  
États-Unis d'Amérique

Objet : Suivi de la lettre d'appui aux programmes de relance et de réformes entrepris par les pays membres de la CEMAC.

Madame la Directrice générale,

La présente lettre est une mise à jour des assurances fournies en décembre 2020 par les Institutions Communautaires en soutien aux programmes de relance et de réformes économiques engagés par les États membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Elle reflète les discussions menées lors des consultations régionales virtuelles effectuées du 6 au 21 mai 2021 par les services du Fonds Monétaire International (FMI) auprès des Institutions de la CEMAC.

Comme vous le savez, la CEMAC reste profondément affectée par les effets socioéconomiques de la pandémie de Covid-19. En 2020, elle a enregistré une récession de 2,6 % principalement en raison du ralentissement économique dû aux mesures de confinement déployées au cours du premier semestre et de la baisse significative de l'activité pétrolière. Les positions budgétaires se sont détériorées pour atteindre un déficit de 3,3 % du PIB en moyenne, à cause de la contraction des recettes budgétaires conjuguée avec l'augmentation des dépenses courantes. Le déficit du compte courant extérieur s'est également creusé pour atteindre 5,2 % du PIB en 2020, à cause de la chute des exportations pétrolières qui n'a été que partiellement compensée par la baisse des importations. L'inflation est restée à 1,7 %, en deçà du seuil de convergence communautaire.

Dans ce contexte, les mesures de politiques économiques de riposte prises par les autorités nationales et régionales ont atténué certaines retombées de la crise, alors que les réserves extérieures se sont fortement détériorées. En ce qui concerne les États membres de la CEMAC, ceux-ci ont adopté des lois de finances rectificatives, tout en veillant à la maîtrise des déficits budgétaires, afin de dégager les ressources nécessaires pour soutenir les entreprises et les ménages touchés par la crise.

Pour sa part, la BEAC a rapidement assoupli sa politique monétaire en réduisant le taux directeur de 25 points de base à 3,25 %. Pour soutenir la liquidité bancaire, elle a également mis en œuvre des mesures en assurant une offre suffisante de liquidité au système bancaire par le biais des injections actives, notamment des opérations à plus longue maturité d'un montant de 150 milliards de FCFA et des injections hebdomadaires de 250 milliards de FCFA. Ces mesures ont permis aux banques de disposer d'un volant de liquidité suffisante pour soutenir l'économie.

De même, pour améliorer les conditions de financement des États, la BEAC a lancé un programme de rachat des titres publics sur le marché secondaire pour un montant de 600 milliards de FCFA. Ce programme a influé positivement sur la capacité des États à mobiliser des ressources locales pour faire face à leurs engagements socioéconomiques, tout en évitant un retour au financement monétaire direct désormais proscrit par les Statuts de la BEAC.

Sur le plan prudentiel, la COBAC a assoupli certaines dispositions réglementaires pour permettre aux banques de mitiger les pertes dues à la pandémie.

En outre, les financements d'urgence accordés par le FMI à quatre pays de la CEMAC ont également contribué à amortir le choc pandémique sur l'économie régionale, alors que les programmes soutenus par le FMI avec le Cameroun, le Congo, le Gabon et le Tchad arrivaient à expiration.

Cependant, dans un contexte de fortes incertitudes, les objectifs à fin décembre 2020 concernant les avoirs extérieurs nets (AEN) n'ont pas pu être atteints, malgré la remontée relativement satisfaisante des cours du pétrole. Ce manque à gagner s'explique notamment par les effets récessifs de la crise de Covid-19 et des niveaux de financements extérieurs plus faibles que prévu, notamment en raison de retards dans les appuis budgétaires externes en dépit des initiatives de suspension du service de la dette. Dans ce contexte, la BEAC a toutefois maintenu l'orientation actuelle de sa politique monétaire pour faire face aux besoins en liquidité des banques qui se sont accrus en 2021 et suit de près l'évolution des réserves extérieures pour prendre en temps opportun les mesures d'ajustement nécessaires.

L'impact économique de la pandémie risque de perdurer et d'affecter le potentiel de croissance de la CEMAC à long terme. La croissance globale du PIB réel devrait se redresser pour atteindre 2,6 % en 2021, en moyenne, grâce à la reprise de l'économie mondiale et à la hausse des prix du pétrole. Le déficit budgétaire global devrait se réduire d'environ 1,1 % du PIB et le déficit du compte courant extérieur devrait s'améliorer sensiblement pour atteindre 3,1 % du PIB, grâce à la hausse des exportations de produits pétroliers en 2021.

Ces perspectives restent cependant soumises à des incertitudes importantes entourant l'évolution de la pandémie et la mise en œuvre des plans de vaccination dans la région. Les besoins de financement extérieur demeurant importants, leur couverture sera subordonnée à l'approbation des accords pour les nouveaux programmes avec le FMI pour les pays qui en ont fait la demande et des revues des programmes en cours qui ouvrirait la voie à l'assistance financière du FMI et des autres partenaires au développement. Au stade actuel, les programmes du Cameroun, du Congo, du

Gabon et du Tchad n'ont pas encore été renouvelés, tandis que la Guinée Equatoriale est en train de finaliser les discussions pour une aide d'urgence du FMI.

Bien que la pandémie ait perturbé le rythme de mise en œuvre des réformes, des progrès ont cependant été réalisés dans plusieurs domaines de réforme.

En ce qui concerne la réglementation des changes, nous maintenons l'objectif d'une mise en œuvre complète et équitable, y compris au secteur extractif, d'ici la fin de l'année 2021. Après des retards dus à la pandémie, les consultations avec les entreprises des secteurs pétrolier et minier ont repris en octobre 2020 et se poursuivent en 2021. La BEAC finalise, avec le soutien des consultants recrutés, une proposition d'adaptation de l'application de la réglementation en vigueur aux spécificités de ces secteurs qui seraient autorisés, en fonction de leurs besoins, à détenir des comptes en devises dans la CEMAC. Cette orientation devrait favoriser l'application de la réglementation des changes dans ces secteurs, sans perturber leurs activités. Par ailleurs, les délais de traitement des transactions à l'étranger ont été considérablement réduits depuis la mise en production le 1<sup>er</sup> septembre 2020 de la plateforme "e-transfer".

Concernant le déploiement des comptes uniques du Trésor, le contrat avec le fournisseur de la plateforme informatique a été finalisé pour un lancement prévu d'ici novembre 2021. Les travaux se poursuivront avec les Trésors Publics nationaux pour assurer la centralisation d'ici fin 2021 des comptes des pays qui seront prêts.

Dans le même temps, la BEAC poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de transparence financière. Un avis de pré-qualification pour le bureau d'information sur le crédit a été lancé en avril 2021 en vue d'une sélection qui interviendrait au cours du deuxième semestre 2021. Le projet de modernisation de la Centrale des risques se poursuit avec une mise en production prévue d'ici fin 2021.

Par ailleurs, la crise sanitaire a freiné les progrès dans l'exécution des plans de remboursement des arriérés de paiement intérieurs, mais leur remboursement progressif est envisagé pour la période post-Covid.

À l'avenir, nos politiques resteront axées sur notre principal objectif qui est d'assurer la stabilité interne et externe de la monnaie. À cette fin, la politique monétaire sera basée sur les évolutions de critères quantitatifs, en particulier celle des réserves extérieures. Si la position du secteur extérieur se détériorait de nouveau après le rebond enregistré en avril 2021, la BEAC se tiendra prête à resserrer sa politique monétaire pour soutenir l'accumulation des réserves, notamment en recommandant au Comité de politique monétaire (CPM), le cas échéant, un retrait rapide des mesures d'assouplissement, y compris une augmentation du taux directeur. Cette décision sera toutefois subordonnée à l'évolution de la situation sanitaire et du cadre économique.

Nous pensons également que, compte tenu de l'évolution de l'environnement socioéconomique, nous pourrions procéder au recalibrage du cadre de gestion de la liquidité afin d'aboutir au renforcement de la transmission de la politique monétaire et à la consolidation de la

position extérieure. Le secteur bancaire opère dans un contexte d'excédent structurel de liquidité, mais le marché reste segmenté avec certaines banques qui demeurent fortement dépendantes du refinancement de la BEAC. Dans ces conditions, la BEAC prévoit le retour à une gestion guidée par l'analyse des facteurs autonomes de liquidité, de sorte à absorber la liquidité excédentaire et mieux répondre aux besoins des banques en situation de dépendance du refinancement de la BEAC. Ainsi, il sera proposé à la prochaine réunion du CPM, un réaménagement des modalités d'allocation de la liquidité, à travers notamment la mise en œuvre d'ici fin août 2021 d'une facilité de dépôts à un (01) mois à un taux indexé sur le taux directeur, ciblant les établissements de crédit en excédent de liquidité. Dans le même temps, les opérations d'injection de liquidité à plus longue maturité devront se poursuivre, durant une période de transition, en faveur des banques en besoin de liquidité.

Aussi, en cohérence avec l'évolution des perspectives macroéconomiques de la CEMAC, la BEAC arrêtera son programme d'achat de titres publics à son expiration à fin août 2021, indépendamment du niveau d'utilisation de l'enveloppe globale du programme (600 milliards de FCFA). Le programme, auquel quatre pays sont éligibles à ce jour, a permis d'alléger les contraintes de financement des pays de la CEMAC face à la faiblesse des financements extérieurs et a atténué temporairement les risques liés à la forte exposition du système bancaire au risque souverain.

En ce qui concerne la surveillance bancaire, les missions d'inspection sur place ont repris en 2021. La réforme des processus et des outils en vue d'une surveillance basée sur les risques et de la mise en conformité de certaines règles prudentielles aux normes de Bâle se poursuit malgré les retards enregistrés.

La COBAC a également réalisé une analyse d'impact de l'assouplissement des mesures prudentielles. Elle suit mensuellement l'évolution de la qualité des actifs et assure un suivi hebdomadaire de la liquidité bancaire. Cela devrait permettre une meilleure calibration et coordination pour une stratégie de sortie des mesures temporaires d'assouplissement prudentiel dans les meilleurs délais. Cette stratégie devrait être discutée lors de la prochaine réunion des commissaires.

Lorsque les mesures temporaires seront levées, la COBAC s'assurera que les banques se conformeront aux règles de classification des actifs et de provisionnement et soumettront des plans de recapitalisation, si nécessaire. Elle suivra attentivement l'évolution des créances en souffrance et s'assurera que les banques auront mis en place des mécanismes pour réduire leur niveau, en s'appuyant notamment sur la mise en œuvre de stratégies d'apurement des arriérés des gouvernements. Aussi, pour garantir la stabilité du secteur financier, la COBAC visera à accélérer les procédures de résolution des banques, renforcera l'application de la réglementation y relative et suivra attentivement l'évolution de l'exposition des banques au risque souverain.

Ces mesures, combinées à la poursuite de l'assainissement budgétaire des États membres dans le cadre des nouveaux programmes avec le FMI et au soutien budgétaire des partenaires au développement, devraient contribuer à la consolidation des avoirs extérieurs nets et permettraient ainsi d'atteindre 2,8 milliards d'euros à fin juin 2021 et 3,2 milliards d'euros à fin décembre 2021. Ces projections sont en particulier basées sur des hypothèses de financements extérieurs (y compris

financements exceptionnels mais hors financements du FMI) de 275 millions d'euros au cours du premier semestre de 2021 et de 1 125 millions d'euros pour l'ensemble de l'année 2021.

La BEAC et la COBAC maintiendront leurs efforts pour assurer un suivi étroit de l'évolution des programmes des pays de la CEMAC et continueront de travailler en étroite collaboration avec les services du FMI pour appuyer la stratégie régionale de sortie de crise. Elles se tiennent prêtes à notifier et consulter en temps utile les services du FMI sur les évolutions économiques susceptibles d'affecter la stabilité extérieure de la CEMAC d'ici décembre 2021.

Restant disponible à œuvrer aux côtés du FMI et des États membres de la CEMAC dans l'objectif de parvenir au rétablissement des équilibres macroéconomiques de la sous-région, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma considération distinguée.

/s/

Abbas Mahamat Tolli



**Déclaration de M. Aivo Andrianarivelo, Administrateur pour la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), M. Regis N'Sonde, Administrateur suppléant, et M. Thierry Nguema-Affane, Conseiller principal de l'administrateur**

**Réunion du Conseil d'Administration**

**30 juin 2021**

Au nom des autorités de la CEMAC, que nous représentons, nous tenons à remercier la direction et le conseil d'administration du FMI de continuer d'apporter leur aide financière et technique aux institutions et aux pays membres de la CEMAC, en particulier face aux répercussions de la pandémie de COVID-19.

L'aide d'urgence que le FMI a accordée aux pays de la CEMAC en 2020 a contribué à atténuer les répercussions sociales et économiques de la pandémie dans la région. Cependant, comme en 2019, le financement extérieur net total a été inférieur aux projections en 2020 et, en conséquence, l'engagement relatif aux avoirs extérieurs nets énoncé dans le document de décembre 2020 faisant suite à la lettre de soutien au programme de redressement et de réforme n'a pas pu être tenu. En outre, la situation macroéconomique de la région sur fond de pandémie reste fragile en dépit de trois années de réformes économiques et financières. L'espace budgétaire est restreint, et les besoins de financement extérieur et budgétaire devraient rester considérables à moyen terme tandis que la région continue de s'efforcer à faire face aux retombées de la pandémie.

Alors que les pays membres entrent dans la deuxième phase de leur stratégie régionale de consolidation de la stabilité intérieure et extérieure, les autorités régionales de la CEMAC ont renouvelé leur engagement à soutenir les programmes de réforme des pays membres et à moderniser leurs propres instruments, processus et cadres d'action, comme indiqué dans le document du 17 juin 2021 faisant suite à la lettre de soutien aux programmes de redressement et de réforme entrepris par les pays membres de la CEMAC. Elles considèrent qu'il est essentiel que le FMI continue d'aider les pays membres à faire avancer les programmes de réforme et continuer de renforcer les réserves internationales. Elles conviennent avec les services du FMI de la nécessité de mettre en place une stratégie régionale coordonnée pour s'attaquer aux obstacles à la mise en œuvre des réformes.

**Évolution récente**

La pandémie, l'évolution défavorable du secteur pétrolier, et les problèmes de sécurité ont entraîné une forte détérioration de la situation macroéconomique dans la CEMAC en 2020. La région a enregistré une contraction en raison des mesures d'endiguement qui ont été prises à l'échelle mondiale et nationale. L'activité économique a baissé de 2,6 % en 2020, après avoir progressé de 1,9 % en 2019. Sans surprise, les deux pays (Congo et

Guinée équatoriale) qui n'ont pas reçu d'aide d'urgence du FMI ont enregistré les plus fortes contractions dans la région. L'inflation en fin de période dans la région a été globalement stable à 1,7 %, soit en deçà du critère de convergence de la CEMAC (3 %).

Les positions budgétaires et extérieures se sont détériorées en 2020. Le déficit budgétaire a augmenté pour atteindre 2,1 % du PIB, principalement en raison d'une baisse des recettes pétrolières. La vulnérabilité liée à la dette a augmenté du fait de l'affaiblissement des positions budgétaires. Le déficit du compte courant extérieur s'est creusé à 5,2 % du PIB, à cause d'une baisse des exportations pétrolières, et ce en dépit d'une diminution des importations. Après avoir augmenté pour dépasser l'équivalent de quatre mois d'importations au premier semestre de 2020, les réserves extérieures ont diminué, car les pays ont puisé dans leurs réserves au pic de la pandémie. Elles ont de nouveau augmenté depuis mars 2021, mais plus lentement qu'avant la pandémie. En conséquence, l'objectif fixé pour les avoirs extérieurs nets à fin juin 2021 ne devrait pas être atteint.

Les évolutions des secteurs monétaire et financier indiquent des vulnérabilités croissantes. Le secteur financier a souffert de la pandémie, mais il reste globalement sain. Le crédit au secteur privé a été stable en 2020 et a augmenté début 2021. Cependant, selon les estimations, les prêts improductifs ont augmenté du fait de l'assouplissement temporaire de la réglementation prudentielle, et l'exposition des banques à la dette souveraine a continué de s'accroître.

### **Progrès dans la mise en œuvre de la stratégie régionale**

Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie régionale en dépit des perturbations causées par la pandémie. Tous les engagements énoncés dans le document de décembre 2020 faisant suite à la lettre d'appui aux programmes de relance et de réformes entrepris par les pays membres de la CEMAC à l'exception de celui relatif aux avoirs extérieurs nets, ont été tenus.

Les consultations avec les secteurs pétrolier et minier concernant la réglementation des changes ont repris et la banque centrale régionale (BEAC) parachève une proposition visant à adapter la réglementation aux particularités de ces secteurs. Les compagnies pétrolières et minières seront tenues de rapatrier les fonds détenus à l'étranger pour la remise en état des sites, dits fonds RES, mais pourront détenir des comptes en devises étrangères à la CEMAC en fonction de leurs besoins. La mise en œuvre de la plate-forme de transferts électroniques a permis de réduire le délai de traitement des paiements en devises étrangères, ce qui constituait un sujet de préoccupation pour de nombreux agents visés par la réglementation des changes.

De la même manière, les travaux relatifs à une plate-forme informatique pour l'établissement du compte unique du Trésor est en cours et la plate-forme devrait être opérationnelle d'ici novembre 2021. En outre, la modernisation du registre des risques de crédit visant à accroître la transparence financière est en cours et devrait être achevée d'ici fin 2021.

## **Perspectives pour 2021**

Les perspectives sont favorables mais restent sujettes à une grande incertitude. La région a subi une deuxième vague de taux d'infection élevés pendant les premiers mois de 2021, ce qui a provoqué une remise en place de certaines mesures barrières et a donc retardé la reprise économique dans la région. Cependant, la situation sanitaire s'est améliorée au cours des dernières semaines et une réouverture progressive est en cours. La hausse des cours du pétrole due à la reprise de l'économie mondiale devrait conduire à une croissance économique de 2,6 % dans la région et réduire les déficits budgétaires et extérieurs. L'inflation devrait rester modérée, la dette publique devrait légèrement baisser et les réserves extérieures devraient se redresser.

La reprise économique dépendra aussi d'un accès adéquat aux vaccins et d'une distribution appropriée de ces derniers, ainsi que du financement extérieur, notamment des partenaires au développement, dont le FMI, au moyen de nouveaux accords. Ce financement extérieur est indispensable pour couvrir les besoins de financement encore élevés, tout en contribuant à la stabilité extérieure de la région. La mise en œuvre intégrale de la réglementation des changes, les émissions prévues d'euro-obligations et la prochaine allocation générale de DTS du FMI en 2021 devraient accroître les réserves internationales et renforcer davantage la résilience aux chocs extérieurs. En outre, les pays de la CEMAC devraient ainsi être mieux placés pour faire face à une inversion de la situation si les risques de dégradation se concrétisaient. Parmi ces risques figurent une propagation rapide des variantes de la COVID-19, une évolution défavorable des cours du pétrole, un report des approbations ou des reprises des accords avec le FMI, un ralentissement de la campagne de vaccination et une montée des risques sécuritaires.

## **Politiques pour la période à venir**

Les autorités des pays et de la CEMAC restent déterminées à assurer la stabilité intérieure et extérieure de la région. Pendant la réunion tripartite de mai 2021 entre les autorités nationales, les institutions régionales et les services du FMI, avec la participation d'autres partenaires techniques et financiers, les autorités de la CEMAC ont souligné que la région reste très vulnérable aux chocs et ont reconnu que les répercussions de la pandémie vont probablement durer. Dans ce contexte, elles ont fait état de l'urgence de renforcer la stabilité macroéconomique et la résilience des économies des pays de la CEMAC.

Elles ont réitéré leur détermination à accélérer la dynamique de réforme pour accroître la compétitivité et le potentiel de croissance, qui ont été mis à mal par la pandémie. La mise en œuvre des projets d'infrastructures prioritaires dans la région sont considérés comme essentiels pour la transformation économique des économies des pays de la CEMAC.

Il sera crucial de pouvoir bénéficier en temps voulu d'une aide extérieure considérable pour que les programmes de réforme des pays membres réussissent et que les objectifs de la politique régionale soient atteints.

Les autorités pensent qu'il reste indispensable que le FMI continue d'accompagner les pays membres en vue de poursuivre les réformes et de mobiliser une aide extérieure supplémentaire. Pour assurer la bonne mise en œuvre des programmes de deuxième génération, les autorités, avec l'appui du FMI et de la Banque mondiale, ont recensé des priorités de réforme pour stimuler la reprise après la pandémie et placer la croissance sur une trajectoire durable dans le contexte de la deuxième phase du programme de réforme régional (PREF-CEMAC). Cependant, elles ont souligné qu'il est nécessaire de mettre en œuvre les réformes à un rythme réaliste et de prêter dûment attention au coût économique et financier du terrorisme dans la région dans les accords en cours et futurs.

Ces problèmes de sécurité évincent l'investissement public. Les autorités ont l'intention de continuer d'éliminer progressivement les mesures de soutien liées à la pandémie si les conditions le permettent.

Les institutions régionales mettront en œuvre des politiques à l'appui des programmes de réforme des pays et continueront de renforcer leurs cadres juridiques et opérationnels, conformément à ce qui est exigé pour que le FMI continue de soutenir les pays membres. La politique monétaire restera dépendante des données et sera axée sur le soutien à l'accumulation de réserves et le renforcement de la transmission de la politique monétaire. La gestion des liquidités aura pour objectif de réduire l'excédent de liquidités dans le système financier au moyen d'un nouveau mécanisme de dépôt à un mois, tout en offrant des mécanismes de refinancement à plus long terme pour les banques ayant besoin de liquidités. Le programme d'achat de titres publics qui a contribué à atténuer les contraintes de financement pendant la pandémie ne sera pas renouvelé lorsqu'il expirera en août 2021. Par ailleurs, la banque centrale achèvera la mise en œuvre de la réglementation des changes et du compte unique du Trésor d'ici fin 2021.

En ce qui concerne la supervision bancaire, les autorités continueront de préserver la stabilité financière tout en poursuivant la modernisation du cadre réglementaire. Au fur et à mesure que les mesures temporaires seront retirées, la commission bancaire (COBAC) veillera à ce que les banques respectent les règles de classification des actifs et de provisionnement, et soumettra des plans de recapitalisation si nécessaire. L'autorité régionale de supervision surveillera de près l'évolution des créances douteuses des banques et veillera à ce que des plans soient mis en place pour les réduire, notamment grâce à la mise en œuvre de stratégies d'apurement des arriérés intérieurs. Pour garantir la stabilité du secteur financier, la COBAC accélérera les procédures de résolution des banques en difficulté, renforcera la mise en œuvre des réglementations et surveillera de près l'évolution importante du lien banques-souverain.

La Commission de la CEMAC continuera de promouvoir une meilleure gestion des finances publiques et veillera à la bonne mise en œuvre du cadre de surveillance régionale. En particulier, elle surveillera de près la transposition et l'application des directives régionales relatives aux finances publiques pour limiter l'accumulation des arriérés de paiements intérieurs, qui pourrait être une source de vulnérabilité pour le

secteur financier. Le mécanisme de sanctions pour inobservation des règles de surveillance multilatérale a été adopté par le comité ministériel en janvier 2021 et est en attente d’approbation par la conférence des chefs d’État. Pour renforcer ses actions, la Commission établira un dispositif institutionnel de coordination et de suivi du programme régional de réformes structurelles et cherchera à mobiliser les financements promis pour l’exécution des projets d’infrastructures régionaux.

### **Importance des initiatives internationales pour la résolution des problèmes de la CEMAC**

Les autorités nationales et régionales saluent les initiatives internationales relatives au traitement de la dette, notamment l’initiative du G20 pour la suspension du service de la dette et son cadre commun. Cependant, elles appellent le FMI et la Banque mondiale à assurer une coordination étroite entre les créanciers publics et privés extérieurs afin de faciliter la mise en œuvre de ces initiatives, et ainsi de préserver ou de rétablir la viabilité de la dette des pays membres éligible de la CEMAC. Elles sont d’avis que les critères d’éligibilité à ces initiatives devraient être étendus à un groupe plus large de pays ayant des problèmes de financement.

Dans la même optique, les autorités de la CEMAC souscrivent pleinement à la proposition d’une nouvelle allocation générale de DTS, qui aiderait considérablement les pays de la région ayant des problèmes de financement ou de liquidité, tout en favorisant l’accumulation de réserves dans la région. Elles sont déterminées à utiliser l’allocation de DTS de manière judicieuse pour consolider les réserves de change, réduire l’encours de la dette intérieure, couvrir les dépenses urgentes liées à la pandémie de COVID-19 et financer en partie des investissements dans les secteurs ayant un rendement économique élevé.

### **Conclusion**

En dépit de la pandémie, la région a accompli des progrès dans la mise en œuvre de la stratégie régionale visant à renforcer la stabilité intérieure et extérieure, et tous les engagements énoncés dans le document de décembre 2020 faisant suite à la lettre d’appui, à l’exception de celui relatif aux avoirs extérieurs nets, ont été tenus. Les autorités ont réitéré leurs engagements à l’appui des programmes de réforme des pays dans la seconde phase de la stratégie régionale, comme indiqué dans la lettre de suivi mise à jour de juin 2021. Conformément à ces engagements, elles commencent à retirer certaines mesures de soutien liées à la pandémie tandis que la reprise est en cours. Les autorités comptent sur l’aide du FMI pour continuer de stabiliser la situation macroéconomique et atteindre les objectifs de la stratégie régionale sur le plan de l’accumulation des réserves.